



COMMUNE DE CHAUFFAILLES



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



SOMMAIRE

I. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	4
A. MONDIAL.....	4
B. NATIONAL	6
C. CHAUFFAILLES.....	7
D. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026.....	9
E. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES PUBLIQUES 2026 EN CE QUI CONCERNE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	10
II. SITUATION FINANCIERE DE CHAUFFAILLES	11
A. SITUATION FINANCIERE GLOBALE	11
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
1. LES DEPENSES REELLES	13
2. LES RECETTES REELLES.....	16
C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	21
1. LES DEPENSES ET LES RECETTES	21
III. AUTOFINANCEMENT/ ENDETTEMENT / RATIOS SOCIO-ECONOMIQUES	24
A. AUTOFINANCEMENT	24
B. DETTE.....	25
C. RATIOS	28
IV. PROSPECTIVES BUDGETAIRES	29
A. PREVISIONS FONCTIONNEMENT 2026	29
a) Les dépenses :.....	29
b) Les recettes :.....	30
B. PREVISIONS INVESTISSEMENT 2026.....	31
a) Les dépenses :.....	31
b) Les recettes :.....	33
CONCLUSION	35



PREAMBULE

L'exercice budgétaire 2026 s'est ouvert dans un contexte institutionnel et financier inédit.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par les ministres chargés de l'Économie et des Finances et des Comptes publics, visait initialement un déficit public de 4,7 % du PIB, en amélioration de 0,6 point par rapport à 2025, avec un objectif de retour sous le seuil de 3 % à l'horizon 2029.

Toutefois, les fortes divergences parlementaires ont empêché l'aboutissement du processus budgétaire dans les délais constitutionnels conduisant à un rejet partiel du texte à l'Assemblée nationale en novembre 2025, pour conduire à une adoption d'une version substantiellement modifiée par le Sénat le 15 décembre 2025 et enfin aboutir à un échec de la commission mixte paritaire le 19 décembre 2025.

Afin de garantir la continuité de l'action publique dès le 1er janvier 2026, le Parlement a adopté à l'unanimité une loi spéciale le 23 décembre 2025, promulguée le 26 décembre 2025, conformément à l'article 47 de la Constitution.

Cette loi spéciale autorise notamment :

- la perception des impôts et taxes existants ;
- le financement des dépenses indispensables de l'État et des collectivités territoriales ;
- le recours à l'emprunt par l'État.

Elle a été complétée par un décret ouvrant les services votés, reconduisant provisoirement les crédits de 2025 dans la limite de la dernière loi de finances adoptée.

Ce cadre transitoire, par nature restrictif, a entraîné le gel de tout nouvel engagement budgétaire, en particulier pour les investissements structurants ainsi qu'à l'absence de mesures nouvelles de recettes ou d'économies.

Ce contexte a placé les collectivités territoriales dans une situation de gestion à la fois sécurisée dans ses fondements, mais incertaine dans ses perspectives. L'absence de loi de finances initiale au 1er janvier 2026, compensée par l'adoption d'une loi spéciale, a permis d'assurer la continuité des services publics sans toutefois offrir la visibilité nécessaire à une projection financière complète.

Sur le plan des ressources, le dispositif transitoire a garanti la poursuite de la perception des recettes et le versement des concours financiers de l'État sur la base des équilibres antérieurs. Cette continuité a constitué un facteur de stabilité indispensable au fonctionnement quotidien des collectivités. Elle s'est néanmoins accompagnée d'un gel de toute dynamique nouvelle comme notamment, aucune revalorisation, aucun ajustement structurel, aucune mesure d'accompagnement supplémentaire qui n'ont pu être engagés tant que le cadre budgétaire définitif n'était pas arrêté.

Les collectivités ont ainsi été conduites à raisonner, en début d'exercice, à périmètre constant, dans un contexte marqué par l'attente et la prudence.

I. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

A. MONDIAL

Le panorama économique mondial en ce début d'année 2026 révèle une conjoncture marquée par une résilience précaire, héritée des perturbations cumulées des crises sanitaires, géopolitiques et inflationnistes antérieures. Les projections macroéconomiques de la Banque de France et de l'Eurosystème, arrêtées en décembre 2025, soulignent une croissance mondiale modérée, freinée par des incertitudes persistantes liées aux tensions commerciales, aux conflits armés et aux ajustements monétaires. Cette analyse s'appuie sur une évaluation nuancée des dynamiques régionales, où les économies avancées peinent à retrouver un rythme vigoureux, tandis que les marchés émergents naviguent entre vulnérabilités structurelles et opportunités de diversification.

1. Croissance économique mondiale : Une modération persistante malgré des signes de redressement

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 % en 2026, reflétant une atténuation progressive des chocs exogènes. Cette trajectoire masque toutefois des disparités régionales prononcées, exacerbées par les effets différés de la pandémie de COVID-19, du conflit en Ukraine et des tensions au Moyen-Orient.

Économie américaine : Avec une croissance de 2,2 % en 2025, les États-Unis affichent une décélération due à la politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale, qui a maintenu des taux élevés pour juguler l'inflation. La consommation des ménages reste un pilier, soutenue par un marché du travail robuste, mais des signes de fatigue émergent, notamment dans l'investissement résidentiel. L'élection de Donald Trump en 2024 a infusé une orientation protectionniste accrue, avec des hausses de droits de douane qui pourraient altérer la trajectoire pour 2026, potentiellement en stimulant les secteurs domestiques au détriment du commerce extérieur. Les projections de la Banque de France anticipent une croissance de 2,1 % en 2026, conditionnée à une stabilisation des mesures tarifaires.

Europe : La zone euro, selon les projections de l'Eurosystème publiées en septembre 2025, enregistre une croissance de 1,2 % en 2025, marquée par les répercussions persistantes de la guerre en Ukraine sur les prix énergétiques et les chaînes d'approvisionnement. L'incertitude énergétique demeure élevée, avec une croissance projetée à 1,0 % en 2026, avant un rebond à 1,3 % en 2027. Les économies périphériques, comme l'Italie et l'Espagne, bénéficient partiellement des fonds européens du plan de relance, mais l'Allemagne et la France subissent un ralentissement industriel.

Chine : Le géant asiatique connaît un essoufflement structurel, avec une croissance estimée à 5 % en 2025, contre des décennies antérieures à deux chiffres. Les défis démographiques, l'endettement des provinces et les tensions commerciales avec les États-Unis pèsent lourdement. Les projections de la Banque de France tablent sur une stabilisation autour de 4,2 % en 2026, soutenue par des stimuli internes, mais vulnérable à une escalade des barrières douanières.

Économies émergentes : Confrontées à des conditions financières plus restrictives, ces pays voient leur croissance limitée à 4,0 % en 2025, avec des risques accrus liés à la hausse des taux d'intérêt globaux et à la dollarisation de la dette. L'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne montrent une résilience relative, mais l'Asie émergente souffre des retombées des tarifs américains.



2. Inflation : Une atténuation graduelle, mais des poches de persistance

L'inflation mondiale, après les pics de 2022, poursuit son reflux, s'établissant à 4,5 % en moyenne en 2025. Les politiques monétaires restrictives ont porté leurs fruits, mais les pressions sur l'énergie et l'alimentation maintiennent une volatilité latente.

États-Unis et Europe : Aux États-Unis, l'inflation s'approche de 2,5 % tandis que dans la zone euro, les projections de la BCE indiquent 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) reste plus tenace, à 2,4 % pour la zone euro, reflétant des tensions salariales et des effets de second tour.

Énergie et alimentation : Les prix du pétrole se stabilisent autour de 80 USD le baril en fin 2025, modérés par une demande mondiale atone, mais les disruptions liées à l'Ukraine et au Moyen-Orient persistent. Les denrées alimentaires, impactées par des aléas climatiques, voient leur inflation se modérer à 3-4 % globalement.

3. Politiques monétaires : Un pivot vers l'assouplissement prudent

Les banques centrales, après des hausses agressives depuis 2022, entament un cycle d'assouplissement. En décembre 2025, la BCE a poursuivi ses baisses de taux entamées en juin 2024, avec des ajustements graduels pour ancrer l'inflation autour de 2 %.

Réserve fédérale américaine : Maintien de taux élevés en 2025, avec des réductions progressives en 2026 si l'inflation confirme son reflux, dans un contexte de vigilance face aux risques fiscaux post-élection Trump.

Banque centrale européenne : Les projections de septembre 2025 confirment une trajectoire de normalisation, avec des taux directeurs ajustés pour soutenir la croissance sans relancer l'inflation. Les marchés émergents font face à un arbitrage entre croissance et stabilité des capitaux.

4. Commerce mondial : Des perturbations amplifiées par le protectionnisme

Le commerce international, selon l'INSEE dans sa note de conjoncture de décembre 2025, progresse de +1,9 % en glissement annuel à l'automne 2025, mais amputé d'un point par les tarifs américains. Les chaînes d'approvisionnement se réorganisent, avec une diversification accrue vers l'Asie du Sud-Est.

Les États-Unis ont imposé des droits de douane généralisés, affectant particulièrement la Chine et l'Europe, favorisant les relocalisations stratégiques dans les semi-conducteurs et les technologies vertes.

5. Dette publique et privée : Des niveaux critiques amplifiant les vulnérabilités

La dette publique mondiale avoisine 93 % du PIB en 2025, avec des charges alourdies par les taux élevés. Dans les économies avancées, les niveaux post-pandémie (environ 120 % du PIB) posent des risques de soutenabilité, comme l'indique la Cour des comptes dans son rapport de juillet 2025.



6. Énergie et transition climatique : Un pivot stratégique au cœur des enjeux

Les prix de l'énergie, modérés par rapport aux pics de 2022, restent élevés à 35 €/MWh pour le gaz en fin 2025. L'Europe accélère sa diversification, réduisant la dépendance au gaz russe via des investissements renouvelables, mais les coûts des matières premières freinent la transition. Les projections de la Banque de France soulignent un enjeu central pour la croissance 2026, avec des investissements verts confrontés à des résistances politiques.

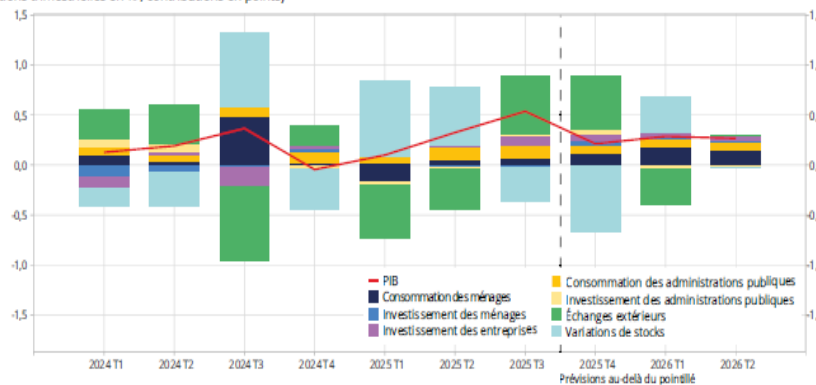
7. Enjeux géopolitiques : Une incertitude structurelle

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient continuent d'altérer les marchés énergétiques et agricoles. La rivalité États-Unis-Chine, centrée sur Taïwan et les technologies, risque d'escalader, tandis que les alliances (Russie, Chine, Corée du Nord vs. Occident) amplifient les risques systémiques pour 2026.

B. NATIONAL

Croissance économique : Un redressement modéré après le ralentissement

► 2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande
(variations trimestrielles en % ; contributions en points)



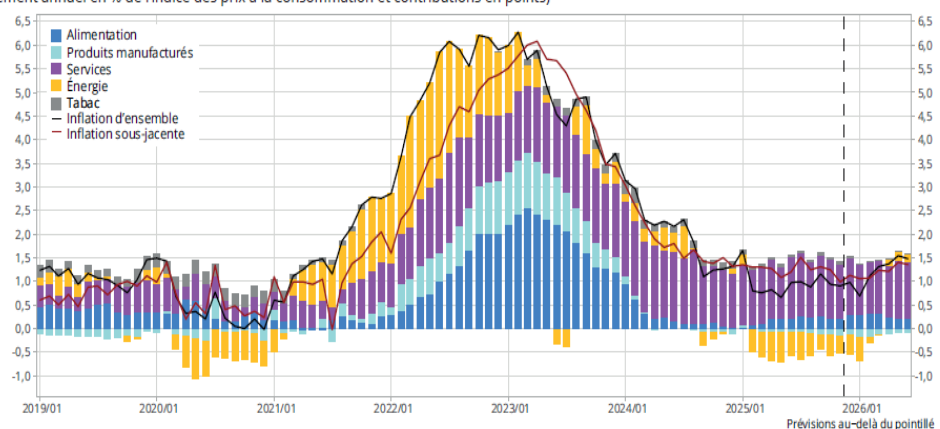
Selon la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2025, la croissance française s'établit à +0,9 % en 2025, avec un acquis de +1,0 % à mi-2026. L'effet temporaire des Jeux Olympiques de 2024 s'estompe, révélant une activité hétérogène : recul dans l'habillement-

textile, les machines et la métallurgie ; progression dans l'aéronautique, la chimie, la pharmacie et l'agroalimentaire. L'automobile et la construction chutent, tandis que les services marchands (hébergement-restauration, transports) progressent modérément. Les carnets de commandes industriels restent faibles, et le bâtiment souffre d'incertitudes sur les incitations fiscales. Pour les collectivités, l'autofinancement diminue en raison du ralentissement inflationniste.

Inflation : Un retour progressif à l'équilibre

L'inflation s'atténue à +0,8 % en glissement annuel en décembre 2025, selon l'INSEE, approchant l'objectif de 2 % de la BCE. Les prix de l'énergie et de l'alimentation pèsent encore sur le pouvoir d'achat, malgré

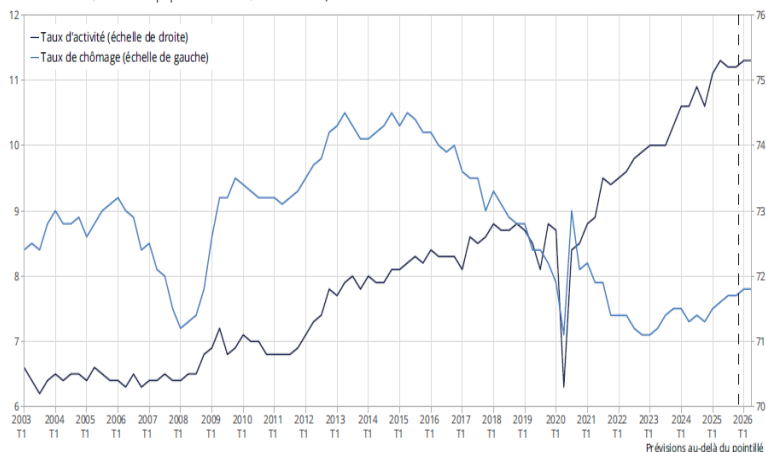
► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste
(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



les mesures gouvernementales (subventions, revalorisation du SMIC). Les projections convergent vers 2 % en 2026, impactant les bases locatives.

Marché du travail : Une résilience relative face aux défis structurels

► 1. Taux de chômage et taux d'activité au sens du BIT
(moyenne trimestrielle, en % de la population active ; données CVS)



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire pour le taux de chômage, personnes de 15 à 64 ans pour le taux d'activité.
Source : Insee, enquête Emploi.

Le taux de chômage s'établit à 7,7 % au troisième trimestre 2025, selon l'INSEE, stable grâce aux réformes de l'assurance-chômage. Des pénuries de compétences persistent dans la construction, l'industrie et les services, amplifiées par la transition numérique et écologique.

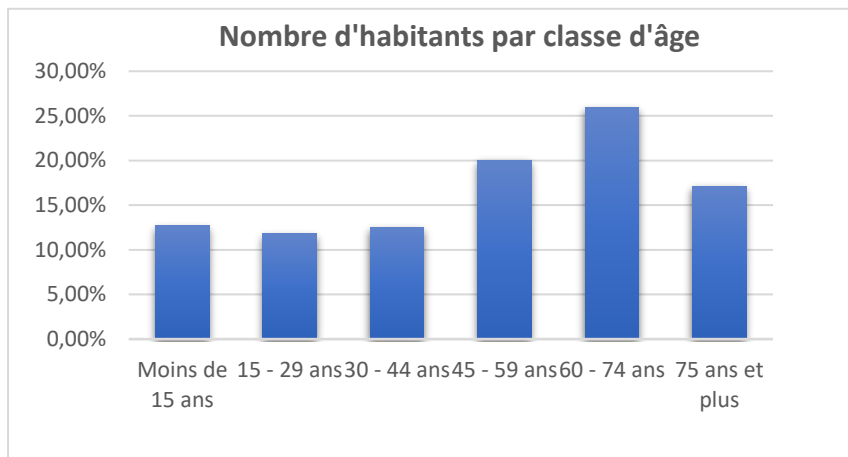
Dettes et déficit : Un défi persistant pour la soutenabilité

La dette publique atteint environ 115 % du PIB en 2025, selon la Cour des comptes (rapport de juillet 2025), conséquence des soutiens pandémiques et géopolitiques. Le déficit excède 5,4 % en 2025, loin des critères de Maastricht (3 % déficit, 60 % dette). La Commission européenne maintient la France en procédure de déficit excessif, avec des recommandations structurelles émises en septembre 2025.

Réformes économiques : Un équilibre précaire dans un paysage politique fragmenté

L'ancien gouvernement Barnier visait 60 milliards d'euros d'économies pour ramener le déficit à 5 % en 2025 et 3 % en 2029, avec 41 milliards sur les dépenses publiques et 20 milliards sur les recettes des grands groupes et ménages aisés. Après la censure, le gouvernement Bayrou, en place depuis fin 2024, poursuit des compromis multipartites. Les projections de la Banque de France (décembre 2025) intègrent une consolidation modérée pour 2026, basée sur les projets de loi de finances initiaux, visant un ajustement structurel primaire de 0,6 % du PIB.

C. CHAUFFAILLES

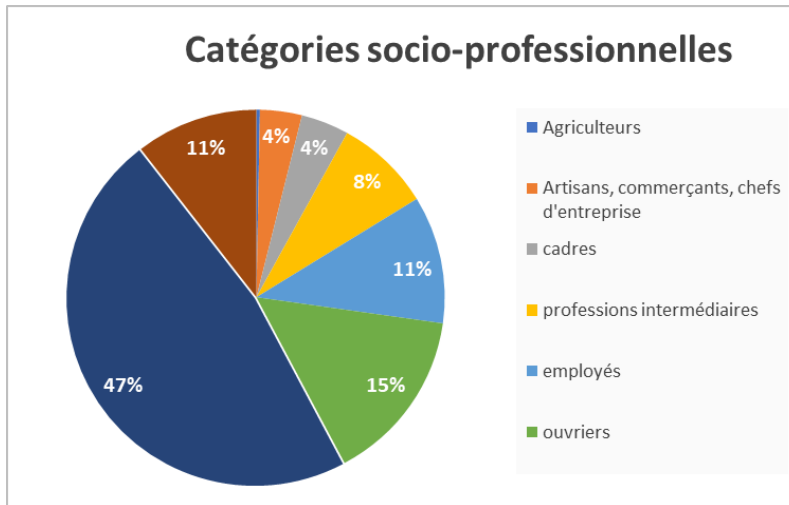


La classe d'âge la plus représentée à Chauffailles reste celle des 60-74 ans, se situant au-dessus de la moyenne nationale évaluée à environ 21,5 % en 2025 (contre 20,5 % en 2024). Selon les données du recensement INSEE actualisées pour la géographie au 1er janvier 2025, cette tranche représente environ 25 % de la population locale, reflétant un vieillissement accentué et l'attractivité de la commune pour

les retraités. Ce constat s'aligne sur les tendances nationales où 22 % de la population a au moins



65 ans en 2025, avec une proportion croissante des seniors due à un solde naturel négatif pour la première fois depuis 1945.

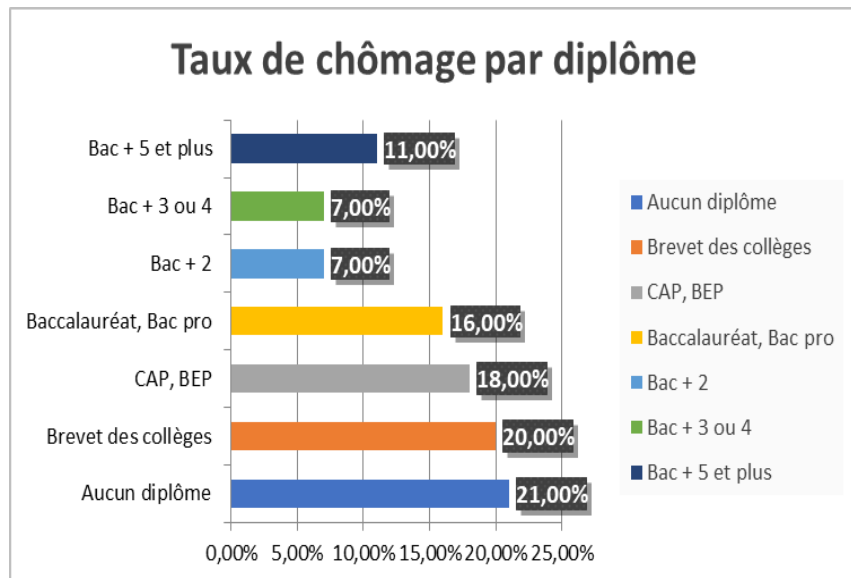


La structure socio-professionnelle de Chauffailles montre une prédominance des ouvriers et des employés, qui représentent ensemble environ 26%. Cette forte représentation des métiers manuels et de services traduit un tissu économique basé sur l'industrie, l'artisanat et le commerce local. En revanche, les catégories socio-professionnelles supérieures (cadres, professions intellectuelles) restent sous-représentées, à environ 4 %. Les retraités dominent toujours, à 47

% des ménages, en lien avec le vieillissement démographique. Nationalement, les employés qualifiés représentent 11 % des 15-24 ans en emploi, mais les données locales confirment une orientation vers les CSP intermédiaires et ouvrières.

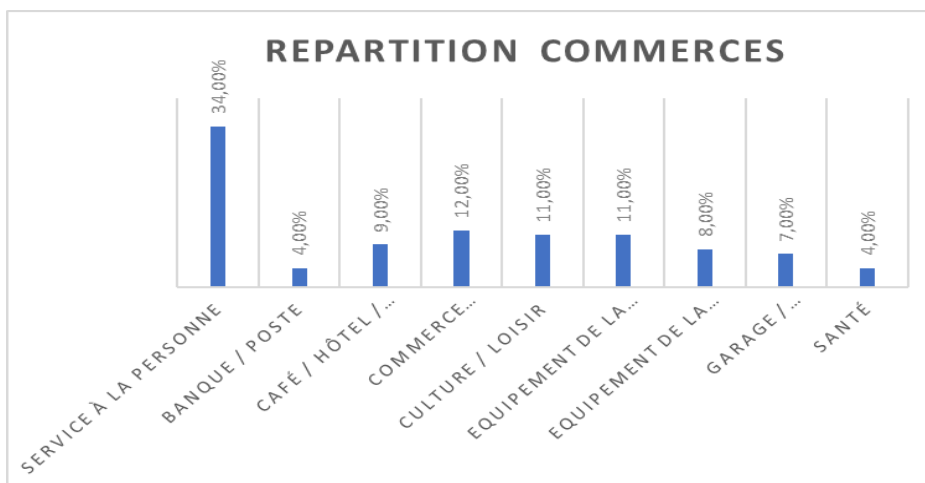
L'économie locale est relativement diversifiée avec une forte proportion d'artisans et de commerçants, ce qui dynamise la vie économique et sociale. Cependant, la faible présence de cadres et professions intellectuelles peut signifier que les jeunes diplômés quittent la ville pour des centres urbains plus importants, en quête d'emplois mieux qualifiés.

Le taux de chômage à Chauffailles est actuellement de 5,7 % de la population active, selon les dernières données officielles du deuxième trimestre 2025. Il était de 5,6 % au troisième trimestre 2024 et de 5,3 % en 2023 à la même époque. L'emploi sur le bassin de Chauffailles reste cependant plus dynamique que la moyenne nationale, avec un taux de chômage inférieur à celui de la France métropolitaine qui est de 7,7 % au troisième trimestre 2025.



Dans le département de Saône-et-Loire, le taux s'établit à 6,7 % au deuxième trimestre 2025, confirmant une résilience locale malgré une hausse nationale de 0,3 point sur un an.





La commune de Chauffailles compte aujourd'hui 130 commerces en activité, témoignant d'un tissu économique local dynamique et diversifié.

Au cours de l'année 2025, plusieurs évolutions ont été observées au sein de ce paysage commercial. Huit entreprises ont

malheureusement cessé leur activité, dans des secteurs variés tels que la coiffure, l'immobilier, le commerce de proximité, la boulangerie ou encore la pâtisserie. Ces fermetures traduisent les défis auxquels les professionnels peuvent être confrontés.

Toutefois, cette situation s'accompagne également d'éléments encourageants. Plusieurs établissements ont en effet trouvé un repreneur ou ont pu rouvrir leurs portes. Ainsi, quatre nouveaux commerces se sont installés sur la commune et trois autres ont été repris, contribuant à maintenir l'attractivité et la vitalité du centre-bourg.

D. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026

Après la phase transitoire ouverte en fin d'année 2025, l'examen de la loi de finances pour 2026 a repris dès le mois de janvier au Parlement. Le texte a d'abord été étudié en commission des finances à l'Assemblée nationale, avant d'être soumis à une nouvelle lecture en séance publique à partir de la version issue du Sénat. Cette version faisait apparaître un déficit public sensiblement plus élevé que l'objectif initial, estimé à environ 5,3 % du produit intérieur brut.

Dans un contexte politique marqué par une fragmentation durable des équilibres parlementaires, le gouvernement a engagé sa responsabilité afin de permettre l'adoption du texte. Après le rejet de plusieurs motions de censure, la loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée début février, mettant un terme à la période de gestion provisoire instaurée par la loi spéciale et rétablissant un cadre budgétaire complet pour l'ensemble des acteurs publics.

Les recettes de l'État devraient connaître une croissance modérée, portée par la fiscalité directe et les recettes fiscales économiques, notamment l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la TVA. La prévision repose sur une croissance nominale de l'économie française qui devrait soutenir la dynamique des recettes fiscales, mais l'évolution des marchés, la conjoncture économique et l'inflation modérée limiteront la capacité d'accroître substantiellement les prélèvements. Les recettes totales de l'État sont estimées à environ 300 milliards d'euros, reflétant à la fois la stabilité des bases fiscales et l'effet des mesures temporaires de soutien économique décidées en fin d'année 2025.

Du côté des dépenses, l'État continuera à financer ses engagements prioritaires, avec des charges de fonctionnement et de transfert social rigides. Les dépenses de fonctionnement et de transfert social sont attendues en hausse de 2,5 %, principalement sous l'effet de la progression des dépenses de personnel, des pensions et des prestations sociales. Les dépenses d'investissement, essentielles pour le soutien de l'économie et le financement de projets stratégiques, devraient s'établir à environ 60 milliards d'euros, représentant une légère progression de 1 % par rapport à 2025. Ces dépenses sont



contraintes par la nécessité de maîtriser le déficit et de contenir l'endettement supplémentaire, ce qui limite les marges pour de nouvelles mesures structurelles.

La dette publique, conséquence directe du déficit structurel élevé, devrait atteindre environ 118 % du PIB, maintenant une pression sur les marchés financiers et sur le coût de financement de l'État. La charge d'intérêt, bien que modulée par les taux historiquement bas sur la dette existante, restera un poste sensible du budget et conditionnera les marges de manœuvre pour les années suivantes. Dans ce contexte, l'État devra conjuguer prudence budgétaire et ciblage des dépenses prioritaires, afin de soutenir la croissance tout en amorçant un redressement progressif des comptes publics.

E. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES PUBLIQUES 2026 EN CE QUI CONCERNE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les produits de fonctionnement des collectivités territoriales se sont élevés à 238 milliards d'euros, en progression de 2,2 % par rapport à 2024. Cette évolution repose principalement sur le dynamisme de la fiscalité directe locale, notamment des impôts fonciers, en hausse de 2,7 %, de la cotisation foncière des entreprises (+5,3 %) et des droits de mutation à titre onéreux, dont la progression atteint 14 %. Les transferts financiers de l'État, en particulier le fonds de compensation de la TVA, ont également contribué à cette dynamique, avec une hausse de 3,6 %. Ces évolutions favorables ont toutefois été partiellement atténuées par le gel des fractions de TVA et par l'impact du dispositif Dilico, représentant une ponction nette d'environ 1 milliard d'euros.

Dans le même temps, les charges de fonctionnement ont atteint 206 milliards d'euros, en augmentation de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression demeure largement portée par les dépenses de personnel, en hausse de 2,2 %, ainsi que par l'évolution des aides sociales (+2,5 %) et des achats et charges externes (+1,6 %).

Dans ce contexte, l'épargne brute des collectivités territoriales s'établit à 20 milliards d'euros, en légère progression de 8 %. Après prise en compte des remboursements de dette, l'épargne nette atteint 7 milliards d'euros, soit une augmentation plus contenue, traduisant une capacité d'autofinancement stabilisée mais toujours contrainte.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont élevées à 70,6 milliards d'euros en 2025, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Leur financement repose sur une combinaison de ressources relativement équilibrée : près de 29 % ont été couverts par l'épargne nette, 35 % par des recettes d'investissement en progression de 3,6 %, et 34 % par le recours à l'emprunt, correspondant à un flux net de 8,5 milliards d'euros.

Cette structure de financement illustre la capacité des collectivités à maintenir un niveau d'investissement significatif, tout en recourant davantage à l'endettement pour compenser la contrainte pesant sur l'autofinancement, dans un contexte de consolidation budgétaire nationale.

De manière générale, l'effort demandé aux collectivités sera de 2 milliards d'euros en 2026.

- Gel de la DGF à son niveau de 2025 soit 27 Md€ ;
- Ponction de 740 milliards d'euros pour le DILICO, suppression du dispositif pour les communes.

S'agissant de la commune de Chauffailles, l'indice synthétique présente une valeur inférieure à 80 %. Ce niveau indique que la commune se situait nettement en dessous du seuil d'éligibilité fixé à 110 %. La collectivité apparaissait donc largement éloignée du périmètre d'application de ce dispositif.

- Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales ;
- Suppression de la liaison des taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Mesures en faveur de l'investissement local

- Maintien de la DETR et de la DSIL

Mesures en faveur de la planification écologique :

- Diminution du Fond vert à 650 millions € en autorisation d'engagement.

Mesure en faveur des agents :

- Augmentation des cotisations CNRACL + 1,2 milliards €.

II. SITUATION FINANCIERE DE CHAUFFAILLES

A. SITUATION FINANCIERE GLOBALE

Résultat global de clôture provisoire

L'exercice budgétaire présente un résultat excédentaire (budget principal et budgets annexes) de :

- 2024.....**682 044 €**
- 2025.....**1 340 239 €**

RESULTAT EXERCICE 2025						
BUDGET PRINCIPAL						
Budget principal	FONCTIONNEMENT		Résultat de clôture	INVESTISSEMENT		Résultat de clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
SOUS-TOTAL	3 300 331	5 046 345	1 746 014	1 671 694	1 299 206	-372 488
BUDGETS ANNEXES						
Budgets	FONCTIONNEMENT		Résultat de clôture	INVESTISSEMENT		Résultat de clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Budget assainissement	160 306	261 239	100 933	485 745	261 775	-223 970
Budget eau	210 753	324 919	114 166	157 234	126 240	-30 994
Budget camping	98 976	116 289	17 313	33 317	16 026	-17 291
Budget économique	21 162	25 514	4 352	70 990	73 194	2 204
SOUS-TOTAL	491 197	727 961	236 764	747 286	477 235	-270 051
TOTAL BUDGETS	3 791 528	5 774 306	1 982 778	2 418 980	1 776 441	-642 539
Résultat cumulé : 1 340 239 €						

Ce résultat ne tient pas compte des restes à réaliser.

Afin d'établir une vision sincère du résultat, il est utile d'intégrer les restes à réaliser.

Ainsi si l'on tient compte des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à :

- 2025.....**1 414 934 €**

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les collectivités territoriales ont vu leurs dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, progresser à un rythme soutenu ces dernières années, alors que leurs recettes n'ont augmenté que plus lentement. Cette dynamique va à l'encontre des ambitions de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui appelle les administrations locales à participer activement à l'assainissement des comptes publics nationaux.

La dégradation observée s'est poursuivie : après un excédent budgétaire global dans les années antérieures, les collectivités ont basculé vers un besoin de financement net dès 2023, qui s'est accentué en 2024 et 2025. Selon les données ministérielles disponibles pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté au 30 novembre 2025 d'environ +2,2 % (+4,4 Md€) tandis que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +1,7 % (+3 Md€) sur un an.

Les dépenses des administrations publiques locales représentent une part importante de la dépense publique totale (près de 18,7 % en 2025), alors que leur contribution au déficit national reste modérée (moins de 10 % en 2025). Pour 2026, cette part dans la dépense totale est estimée en légère baisse 18,4 %, tandis que leur contribution au déficit serait d'environ 6,4 %.

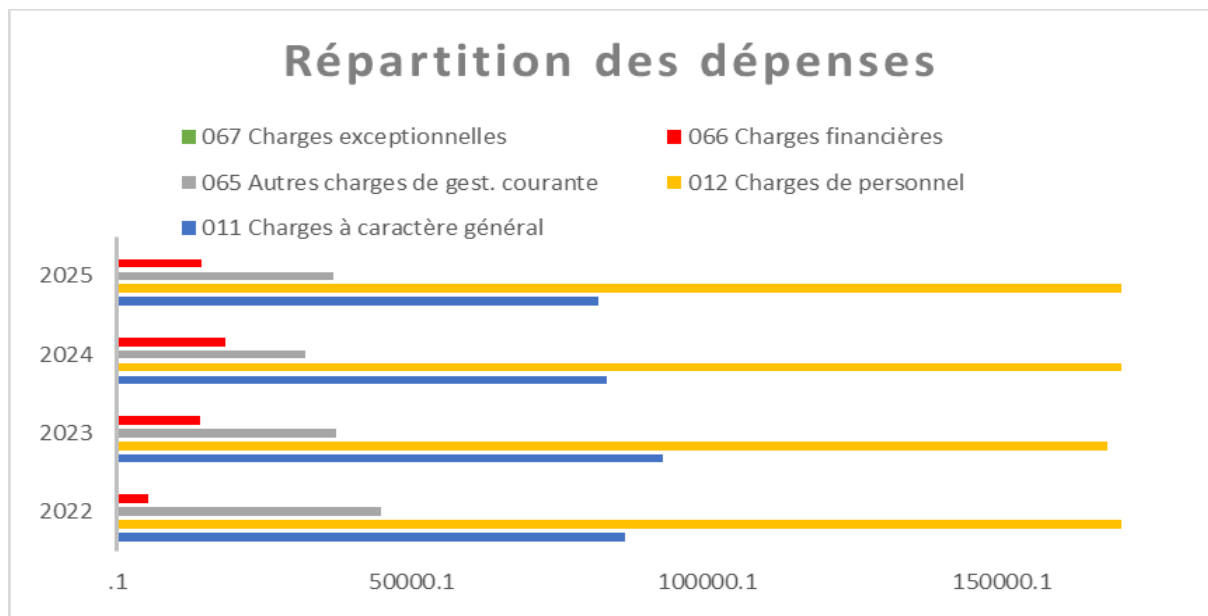
Tenues par la règle constitutionnelle d'équilibre budgétaire réel, les collectivités ont longtemps dégagé une épargne brute positive, aidant à contenir le déficit public global. Mais depuis 2023-2024, cette épargne s'est nettement érodée (baisse marquée de l'épargne brute observée en 2024), tandis que l'endettement financier a progressé avec un encours autour de 210-262 Md€ fin 2024/début 2025 selon les sources consolidées.

Les révisions à la hausse répétées du déficit de l'État augmentent la pression pour un resserrement plus marqué des finances locales, avec un risque accru de mesures d'ajustement contraignantes si la trajectoire nationale ne s'améliore pas.

Enfin, l'hétérogénéité des situations financières entre territoires continue de compliquer toute mesure uniforme. Les baisses ou gels potentiels des dotations de l'État pour 2025-2026 restent des facteurs majeurs de fragilisation des budgets locaux, avec un impact sur la capacité à financer les dépenses courantes tout en maintenant la qualité des services publics de proximité. Une visibilité limitée sur ces concours de l'État fragilise la planification des investissements locaux, pourtant essentiels à la transition écologique et au développement territorial.

1. LES DEPENSES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% évolution
011 Charges à caractère général	629 838	756 166	861 428	924 337	828 778	819 120	-1,17
012 Charges de personnel	1 669 997	1 679 243	1 762 089	1 677 870	1 753 062	1 720 965	-1,83
Atténuation de produits	8 450	7 518	5 753	7 467	5 259	3 481	-33,81
065 Autres charges de gest. courante	323 868	234 764	447 496	370 299	319 259	367 577	15,13
066 Charges financières	55 364	52 416	52 024	139 501	182 367	142 349	-21,94
067 Charges exceptionnelles	14 342	111	0	0	0	11 528	
SOUS-TOTAL	2 701 859	2 730 218	3 128 790	3 119 474	3 088 725	3 065 020	-0,77
BUDGET ANNEXES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Budget assainissement	88 690	73 559	70 628	68 295	89 366	107 284	20,05
Budget eau	70 520	132 515	166 195	157 764	122 591	100 263	-18,21
Budget camping	84 062	89 912	80 254	106 624	92 973	97 307	4,66
Budget économique	10 960	11 865	22 352	28 530	17 213	13 874	-19,40
SOUS-TOTAL	254 232	307 851	339 429	361 213	322 143	318 728	-1,06
TOTAL DES BUDGETS	2 956 091	3 038 069	3 468 219	3 480 687	3 410 868	3 383 747	-0,80



Pour la deuxième année consécutive, les charges à caractère général affichent une légère baisse, avec une diminution évaluée à environ **1,17 %**.

Ce résultat reflète une discipline budgétaire renforcée au sein des services, notamment grâce à des outils de suivi et de pilotage rigoureux mis en place par les responsables, permettant un meilleur contrôle des flux et une optimisation des coûts courants.

D'autre part, les dépenses relatives au service de la dette ont connu une baisse significative pour passer de 183 K€ en 2024, à 142 K€ en 2025. Ce résultat s'explique par l'indexation du taux variable contracté par la commune en 2010 pour les investissements relatifs à la salle Léonce Georges et à La résidence pour personnes âgées, qui suit le taux d'intérêt interbancaire, ESTER, relatif à la zone euro.

À l'inverse, certaines autres charges de gestion courante ont enregistré une hausse plus prononcée. Cette augmentation s'explique principalement par les subventions versées au budget annexe assainissement, en lien avec la contribution communale accrue au financement des réseaux d'eaux pluviales et des opérations associées.

Par ailleurs, les budgets annexes maintiennent une trajectoire de dépenses stable et maîtrisée. L'exception notable concerne le budget assainissement, qui intègre désormais les aides directes accordées aux propriétaires pour la mise en conformité et le raccordement au réseau collectif. Ces dépenses supplémentaires sont toutefois largement atténuées par des recettes complémentaires issues du soutien financier de l'Agence de l'eau, qui compense une part significative de ces interventions.

Globalement, l'ensemble des dépenses affiche une diminution sur la période observée en 2025, avec une baisse globale d'environ **0.8 %** par rapport à 2024.

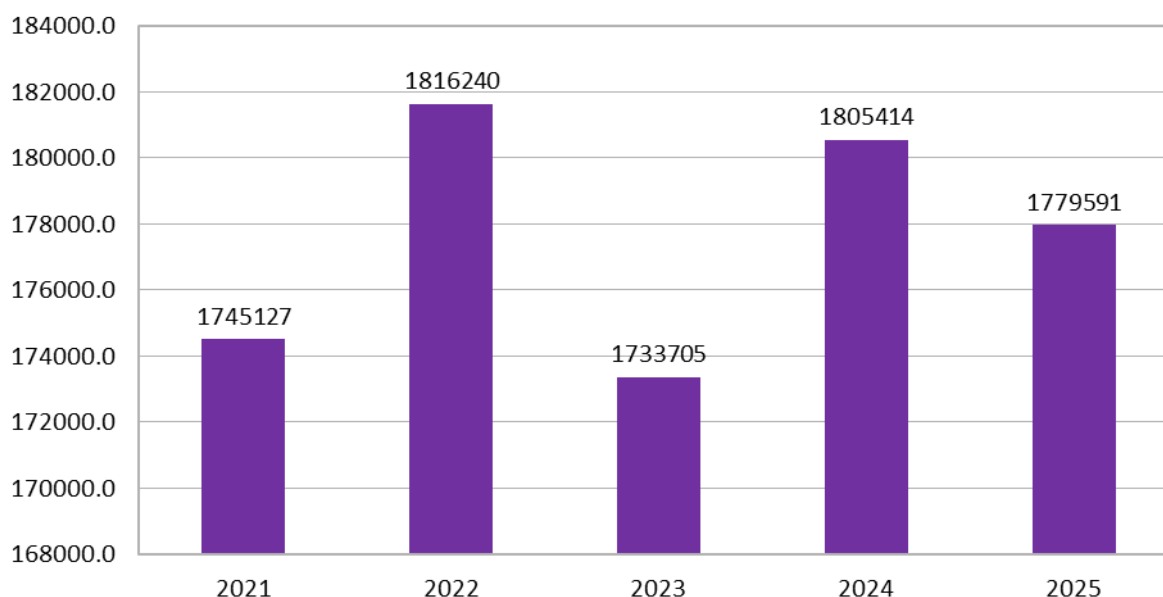
Cette maîtrise des coûts, particulièrement marquée face à une inflation très contenue, constitue une réelle performance de gestion pour les collectivités.

Cette maîtrise accrue des dépenses, ouvre la voie à une amélioration tangible de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2025.

Chap 012 – Charges de personnel et frais assimilés..... 1 779 591 €

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	1 669 997	1 679 243	1 762 089	1 677 870	1 753 062	1 720 965
Budget camping	68 042	65 884	54 151	55 835	52 352	58 626
Total budgets	1 738 039	1 745 127	1 816 240	1 733 705	1 805 414	1 779 591
DP / DRF	59%	57%	52%	50%	53%	52%

Evolution des charges de personnel



Les charges de personnel ont connu une baisse de **1.5%** au cours de cet exercice, une baisse corrélée au non remplacement du policier municipal sur le premier semestre 2025, et sur le non remplacement de certaines absences pour arrêt maladie.

D'une manière moins significative, la dernière rémunération du responsable du camping a été complètement reportée sur le budget camping ce qui explique cette légère augmentation sur les dépenses de ce budget annexe.

Structure et évolution des effectifs (au 31 décembre 2025)

	Effectif physique	ETP
Titulaires - stagiaires	31	29,42
Non titulaires	10	8,21
Total	41	37,63

L'effectif de la commune pour l'exercice 2025 s'élève à 41 agents dont 10 à temps non complet.

Etat des catégories d'emplois

- Agents de catégorie A : 1
- Agents de catégorie B : 3
- Agents de catégorie C : 37

On remarque une surreprésentation du nombre d'agents de catégorie C dans les effectifs de la commune.

Dans la Fonction publique, les emplois sont classés en trois catégories (A, B et C), auxquelles correspond un niveau hiérarchique et de rémunération.

La catégorie A correspond aux fonctions de conception et de direction, la catégorie B correspond à des fonctions d'application et La catégorie C correspond aux fonctions d'exécution.

Etat des absences pour maladie

	Nb agents	Nb jours
Maladie ordinaire	15	543
Congé longue maladie	1	350
Total	16	893

Services	Nb de jours	%
Mairie	341	38,2
Services techniques	467	52,3
Espace culturel	30	3,1
Scolaire et périscolaire	41	4,7
Police municipale	14	1,7

Selon le baromètre de l'absentéisme dans la fonction publique publié en octobre 2025, le taux d'absentéisme a poursuivi sa progression en 2024 pour atteindre 6,1 % au niveau national. Cette évolution confirme une tendance haussière observée depuis plusieurs exercices, dans un contexte marqué par des tensions accrues sur les conditions de travail, l'allongement des carrières et une augmentation des situations de pénibilité, notamment dans les métiers de terrain et de service à la population.

Pour la commune de Chauffailles, le taux d'absentéisme s'élève à 6.5 %. Le taux d'absentéisme s'avère légèrement plus élevé que la moyenne nationale à chauffailles, pour cette année 2025.

Ce taux met en évidence deux arrêts importants sur cet exercice.



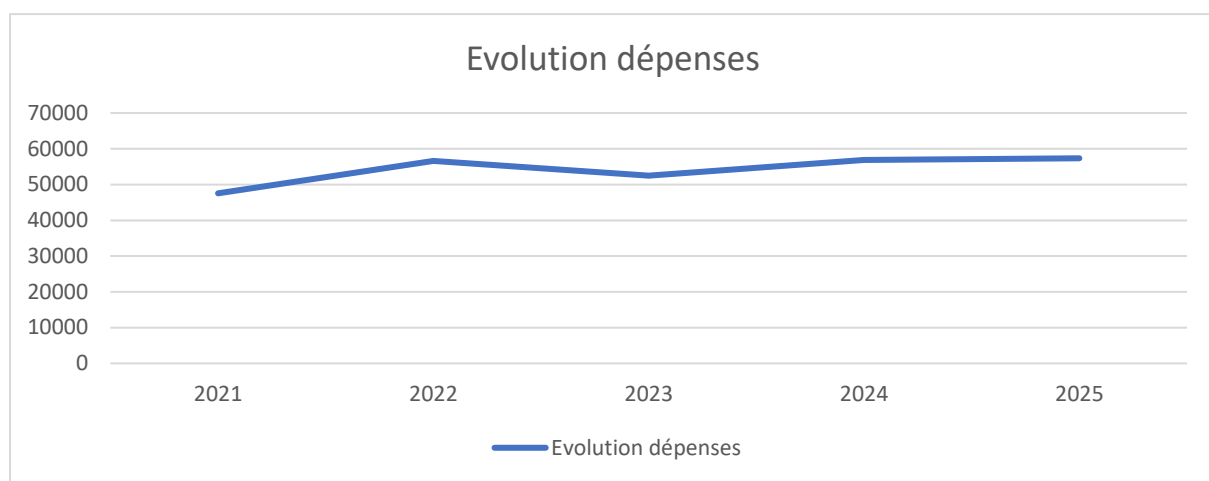
Il traduit à la fois l'exposition des agents à certains facteurs de risque qui nécessite des actions de prévention et de suivi mises en œuvre par la collectivité.

Les mouvements : quatre agents sont partis à la retraite, un a bénéficié d'un détachement et deux agents ont muté dans une autre collectivité.

Trois agents ont été mis en stage et la commune a recruté un agent par voie de mutation.

Chap 65 – Subventions aux associations..... 57 346 €

Subventions aux associations	2021	2022	2023	2024	2025
Art 6574	47 556	56 595	52 485	56 920	57 346

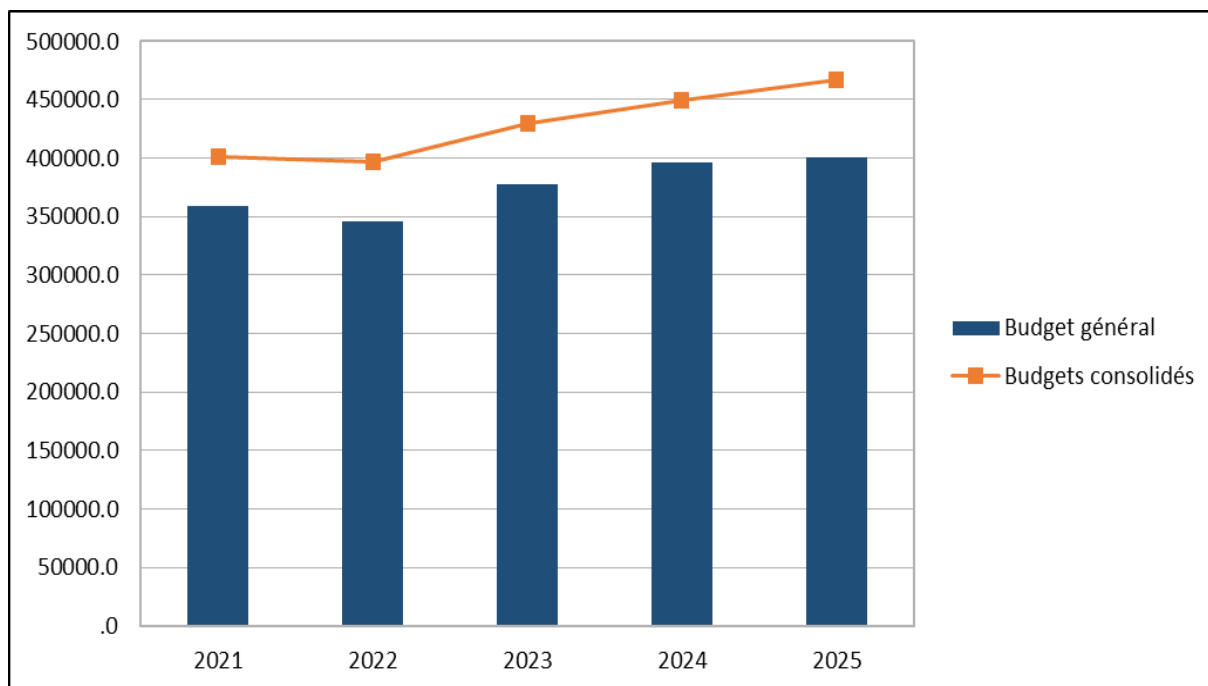


L'évolution des dépenses orientées vers les organismes extérieurs restent maintenu à un niveau constant au fil du temps.

En tout état de cause, ces dépenses n'excèdent jamais le seuil voté en conseil municipal fixé à 60 K€.

2. LES RECETTES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% évolution
Atténuations de charges (remb. Salaires...)	15 965	73 676	17 430	15 231	37 693	48 127	27,68
70 Produits des services	240 294	290 149	232 449	351 932	315 477	290 498	-7,92
73 Impôts et taxes	1 805 155	1 891 413	1 925 193	2 038 880	2 012 770	1 998 674	-0,70
74 Dotations, sub. et participations	1 265 344	1 185 365	1 104 171	1 205 069	1 283 421	1 326 620	3,37
75 Autres produits de gest. courante	142 536	139 834	158 367	157 469	307 288	285 712	-7,02
76 Produits financiers	1 538	1 920	4 156	3 452	11 680	12 793	9,53
77 Produits exceptionnels	20 656	3 270	16 126	6 305	0	72 283	
SOUS-TOTAL	3 491 488	3 585 627	3 457 892	3 778 338	3 968 329	4 034 707	1,67
Budgets annexes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Budget assainissement	170 275	69 209	129 932	173 841	164 653	246 656	49,80
Budget eau	237 218	250 229	269 419	200 957	207 698	257 363	23,91
Budget camping	81 805	84 504	80 001	109 614	108 537	116 259	7,11
Budget économique	25 168	28 291	29 881	30 968	44 506	21 228	-52,30
SOUS-TOTAL	514 466	432 233	509 233	515 380	525 394	641 506	22,10
TOTAL DES BUDGETS	4 005 954	4 017 860	3 967 125	4 293 718	4 493 723	4 676 213	4,06



D'une manière générale, l'ensemble des budgets enregistre en 2025 une hausse globale des recettes de **4 %**, traduisant une évolution favorable des ressources de la collectivité.

À titre plus spécifique, le budget général progresse quant à lui de **1,67 %**, confirmant une dynamique positive mais plus modérée.

Toutefois, il convient de souligner que, cette année encore, les remboursements liés aux arrêts maladie connaissent une augmentation significative de **28 %**. Cette évolution traduit une nouvelle progression du nombre d'agents absents pour raisons de santé, phénomène qui mérite une attention particulière au regard des impacts organisationnels et financiers.

Par ailleurs, les produits financiers, correspondant à la participation de la commune au capital de la Compagnie nationale du Rhône, continuent de contribuer positivement à l'équilibre budgétaire. Ces recettes récurrentes constituent un soutien stable et appréciable pour les finances communales.

Les produits exceptionnels affichent également un montant élevé. Cette situation s'explique principalement par les recettes issues des cessions réalisées par la commune, lesquelles viennent ponctuellement renforcer les ressources disponibles.

S'agissant des budgets annexes, le budget assainissement collectif voit ses recettes évoluer favorablement, notamment grâce à l'intégration de la subvention communale destinée à la gestion des eaux pluviales. Cette contribution permet de consolider l'équilibre financier de ce budget spécifique.

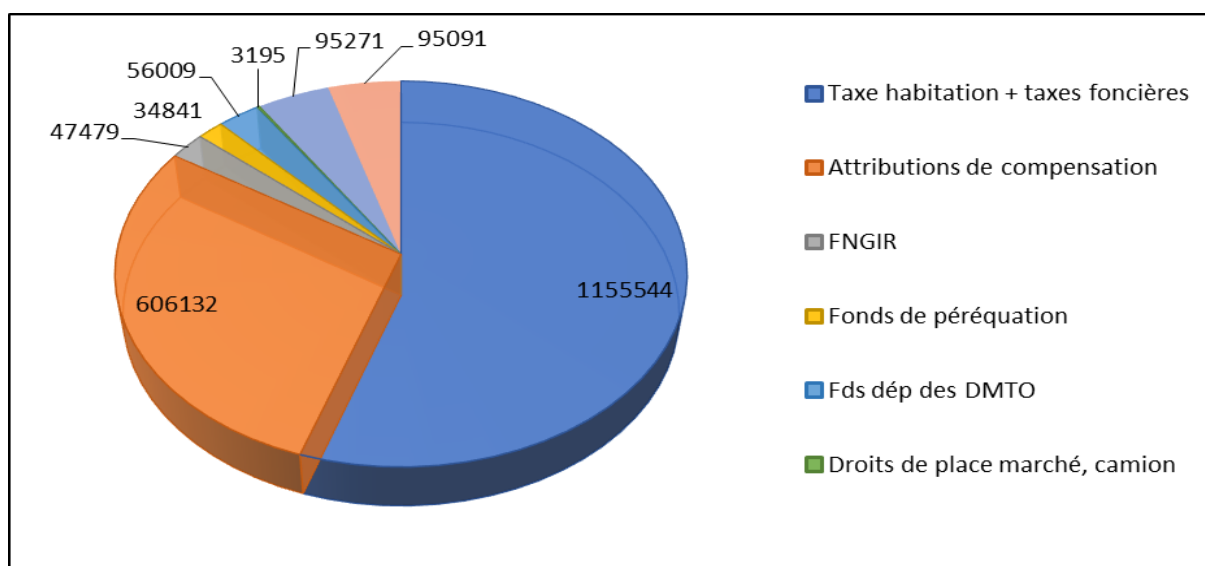
En ce qui concerne le budget de l'eau potable, la hausse des redevances se traduit par une augmentation sensible des recettes. Cette décision vise à assurer un niveau de ressources suffisant afin de mieux anticiper et accompagner les investissements futurs, indispensables au maintien et à la modernisation des infrastructures.

Parallèlement, le budget du camping enregistre une progression de ses recettes de **7 %**, résultant de la décision d'augmenter les frais de séjour ainsi que la subvention communale.

Enfin, le budget économique connaît une baisse de ses recettes, atteignant un niveau parmi les plus faibles observés au cours des cinq dernières années. Cette évolution met en évidence la l'absence de subvention de la commune en comparaison de l'exercice précédent.

Chap 73 – Impôts et taxes..... 2 093 562 €

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe habitation + taxes foncières	1 016 305	1 032 912	1 102 997	1 142 426	1 155 544
Attributions de compensation	636 465	636 465	636 465	623 465	606 132
FNGIR	47 479	47 479	47 479	47 479	47 479
Fonds de péréquation	42 177	43 865	39 930	38 493	34 841
Fds dép des DMTO	55 681	72 016	73 349	59 769	56 009
Droits de place marché, camion	4 001	3 378	3 336	2 921	3 195
Taxe sur la consommation électricité	89 303	89 060	132 015	95 000	95 091
Sous-total	1 891 411	1 925 175	2 035 571	2 009 553	1 998 291
Droit place camping	41 469	79 489	99 135	96 328	95 271
TOTAL	1 932 880	2 004 664	2 134 706	2 105 881	2 093 562



L'augmentation des taux d'intérêt a eu un impact significatif sur le marché immobilier local, entraînant une diminution des transactions sur la commune de Chauffailles.

Cette contraction s'est traduite par une baisse de la taxe additionnelle relative aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), représentant un manque à gagner de 3 000 € pour l'exercice 2025.

Parallèlement, le rattrapage du transfert du PIMM'S à la Communauté de communes engendre, encore cette année, une diminution des attributions de compensation versées à la commune.

Dans ce contexte, la fiscalité locale constitue un levier essentiel pour l'équilibre budgétaire. Chaque année, les collectivités déterminent les taux d'imposition applicables aux bases fiscales prévisionnelles, en conformité avec les plafonds et règles de lien fixés par l'État. Ces taux sont ensuite appliqués aux bases d'imposition pour établir les contributions dues par les redevables.

Toutefois, face à une conjoncture économique incertaine et soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des habitants, la municipalité a fait le choix, encore sur cette fin de mandat, de **maintenir les taux d'imposition inchangés**. Toute augmentation aurait, en effet, constitué une contrainte supplémentaire pour les contribuables, difficilement supportable dans un contexte inflationniste et de hausse du coût de la vie.

Ainsi, les taux sont restés fixés à **35,15 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, **23,74 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et **6,74 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants.

Néanmoins, bien que ces taux soient reconduits, les recettes fiscales continuent d'évoluer grâce à la hausse mécanique des bases d'imposition, qui ont progressé de **1,7 %** en 2025 avec une prévision de **0,8** pour 2026. Cette augmentation résulte, d'une part, du coefficient de revalorisation voté dans la loi de finances et, d'autre part, de l'évolution physique des bases, liée aux transformations du parc immobilier (changement de catégorie, nouvelles constructions, démolitions) ainsi qu'aux ajustements des exonérations.

La fiscalité locale de Chauffailles présente par ailleurs certaines spécificités en comparaison avec les moyennes de référence.

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élèvent à **4 883 K€**, soit **1 310 €/hab.**, un niveau légèrement inférieur à la moyenne régionale (1 325 €/hab.) et nationale (1 324 €/hab.), mais supérieur à la moyenne départementale (1 145 €/hab.). De même, les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties atteignent **103 K€**, soit **27 €/hab.**, un chiffre conforme à la moyenne régionale (27 €/hab.) mais inférieur aux moyennes nationale (29 €/hab.) et départementale (51 €/hab.).

Ces bases fiscales sont composées à 67 % de locaux d'habitation ordinaires, à 21,1 % de locaux à usage professionnel ou commercial, à 6,9 % d'établissements industriels et à 4,3 % de locaux d'habitation à caractère social.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, depuis la réforme de 2021, seules les bases des résidences secondaires et locaux vacants sont encore prises en compte. Elles atteignent **141 €/hab.**, soit un niveau supérieur aux références départementales (91 €/hab.) et régionales (98 €/hab.).

Chap 74 – Concours de l'Etat.....							1 114 514 €
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dotation Forfaitaire	426 883	423 908	424 428	423 389	422 264	420 708	
Dotation Solidarité Rurale	246 890	275 076	294 084	315 793	566 936	604 868	
Dotation Solidarité Rurale péréquation	70 679	71 382	72 477	84 378			
Dotation Nationale Péréquation	60 000	68 751	79 978	83 104	84 349	88 938	
TOTAL DGF	804 452	839 117	870 967	906 664	1 073 549	1 114 514	

Globalement, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont connu une trajectoire ascendante depuis 2020, avec des hausses successives de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des dotations d'investissement, portées notamment par les compensations fiscales et les efforts de relance post-crise sanitaire.

Le texte officiel du PLF 2026 (article 31) prévoit le maintien pour 2026 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 27,4 Md€ à périmètre constant, soit sans augmentation réelle par rapport à 2025.

On observe une augmentation significative de la dotation de solidarité rurale qui témoigne d'un niveau de richesse des contribuables situé parmi les plus modestes.

Chap 70 – Produits des services.....	124 260 €
--------------------------------------	------------------

	2021	2022	2023	2024	2025
Concession du cimetière	8 480	9 600	15 720	8 200	7 680
Occupation du domaine public	13 569	4 132	3 729	5 266	1 784
Espace culturel brionnais	31600	43 000	37 800	50 300	57 713
Cantine et garderie	54 092	48 232	82 543	49 238	47 700
Produits annexes	8 437	10 550	10 794	9 706	9 383
TOTAL	116 178	115 514	150 586	122 710	124 260

Les recettes issues des services demeurent globalement stables sur l'exercice 2025, ce qui témoigne d'un niveau d'activité comparable à celui de l'année précédente et d'une relative constance dans l'utilisation des services proposés par la collectivité.

Néanmoins, cette stabilité globale masque des évolutions contrastées selon les secteurs.

Les recettes de l'Espace culturel du Brionnais sont en hausse, en raison d'une programmation attractive qui a suscité un intérêt accru du public et entraîné une augmentation de la fréquentation. Cette dynamique positive reflète la pertinence des choix culturels opérés et leur impact direct sur les recettes.

À l'inverse, les recettes liées à l'occupation du domaine public enregistrent une baisse notable. Cette évolution ne traduit pas une diminution réelle de l'activité en 2025, mais s'explique principalement par un effet de régularisation comptable. En effet, lors de l'exercice précédent, deux années de recettes avaient été comptabilisées simultanément, générant ainsi un niveau de recettes exceptionnellement élevé.

Le retour à une situation normale en 2025 entraîne mécaniquement une baisse apparente des recettes, sans que cela ne remette en cause la tendance de fond.

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES ET LES RECETTES

OPERATIONS INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2025							
OPERATION	DESIGNATION	DEPENSES			RECETTES		
		BUDGET 2025	REALISE	RAR	BUDGET 2025	REALISE	RAR
101	Matériel	124 557	66 109			1990	
120	Bâtements communaux	501 573	310 778	94 880	109 490	100593	
2021001	Aménagement Av Chât				25 000	2892	
2021002	Aménagement Parc Chât	287 994	256 368		244 585	225604	4 629
2024001	Vidéoprotection	88 108	84 817		53 387		53 387
810	AD'AP	21 254	7 278				
821	Voirie/ réseaux	376 130	251 172		23 705	30 006	
824	ravalement de façade	1 970	560				
TOTAL		1 401 586	977 082	94 880	456 167	361 085	58 016

OPERATIONS INVESTISSEMENT BUDGET EAU 2025							
OPERATION	DESIGNATION	DEPENSES			RECETTES		
		BUDGET 2025	REALISE	RAR	BUDGET 2025	REALISE	RAR
2022001	Divers 2022	76 801	10 765	24 650			
2024001	AEP 2024	0	0		100 000	0	96 382
2025003	TVX divers 2025	10 000	0				
2025002	SDAEP 2025	73 897	52 285	7400		3618	
2025001	AEP 2025	156 126	14 718	57 745	60 000		60000
TOTAL		316 824	77 768	89 795	160 000	3 618	156 382

OPERATIONS INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT 2025							
OPERATION	DESIGNATION	DEPENSES			RECETTES		
		BUDGET 2025	REALISE	RAR	BUDGET 2025	REALISE	RAR
2022001	Travaux schéma 2022	6 343	5 902	174	128 350	83 667	44 683
2023001	Travaux schéma 2023	1 315 220	88 657				
2024001	Divers 2024	16 694	16 694				
2025001	Travaux divers 2025	52 800	10 165	9 680			
2025002	Travaux schéma fiche 6	55 100	9 355	17 865			
810	DIVERS				30 300		30 300
TOTAL		1 446 157	130 773	27 719	158 650	83 667	74 983

OPERATIONS INVESTISSEMENT BUDGET CAMPING 2025							
Chap	BUDGET 2025	DEPENSES		Chap	BUDGET 2025	RECETTES	
		REALISE	RAR			REALISE	RAR
21	1 400	1 310					
TOTAL	1 400	1 310			0	0	

OPERATIONS INVESTISSEMENT BUDGET ECONOMIQUE 2025							
Chap	BUDGET 2025	DEPENSES		Chap	BUDGET 2025	RECETTES	
		REALISE	RAR			REALISE	RAR
21	69 000	66 703	2 290				
TOTAL	69 000	66 703	2 290				



Sur l'ensemble des budgets, la commune a réalisé et engagé des investissements pour un montant total de 1 468 320 €. Ces dépenses traduisent la volonté de la collectivité de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, de moderniser ses équipements et de préparer les projets structurants à venir. S'agissant du budget principal, les derniers travaux d'aménagement du parc ont été achevés pour un montant de 256 368 €. Ces interventions permettent de valoriser cet espace public majeur, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, les caméras de vidéoprotection, destinées à renforcer la sécurité des personnes et des biens au cœur de la commune, ont été mises en service au premier semestre 2025. Ce dispositif contribue à la prévention des incivilités et à l'amélioration du sentiment de sécurité.

Des investissements importants ont également été réalisés à l'Espace culturel du Brionnais, afin de mettre la salle aux normes techniques actuelles pour un montant de 16 000 €. L'installation de projecteurs LED de nouvelle génération offre une meilleure qualité d'éclairage, une plus grande facilité de mise en œuvre lors des spectacles et un coût énergétique réduit, s'inscrivant ainsi dans une démarche de sobriété et de performance énergétique.

L'entretien de la balayeuse représente également une part significative des investissements engagés. Cet équipement est indispensable pour garantir un niveau de propreté satisfaisant, notamment dans le cœur de ville et les espaces les plus fréquentés.

En matière de voirie, plusieurs opérations structurantes méritent d'être soulignées. Dans un premier temps, la commune a financé les études préalables relatives au projet de chaufferie collective ainsi qu'au projet de réhabilitation du centre-ville. Ces études incluent l'ensemble des missions annexes nécessaires à la préparation des projets, telles que les études de sol, indispensables à leur faisabilité technique.

Par ailleurs, l'acquisition d'un tracteur pour les ateliers municipaux a été réalisée afin de renforcer les moyens matériels dédiés aux travaux de voirie et d'entretien routier, améliorant ainsi l'efficacité des interventions des services techniques.

Enfin, la commune a procédé à des investissements dans l'acquisition de biens immobiliers, venant enrichir et consolider le patrimoine communal. Ces opérations s'inscrivent dans une logique de valorisation à long terme et de préservation des intérêts patrimoniaux de la collectivité.

Pour assurer le financement de ces investissements, la commune a principalement mobilisé son épargne propre et sollicité le soutien de partenaires institutionnels. Il est à souligner que, pour cet exercice, aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire, traduisant ainsi une situation financière saine et une capacité d'autofinancement suffisante pour porter les projets engagés.

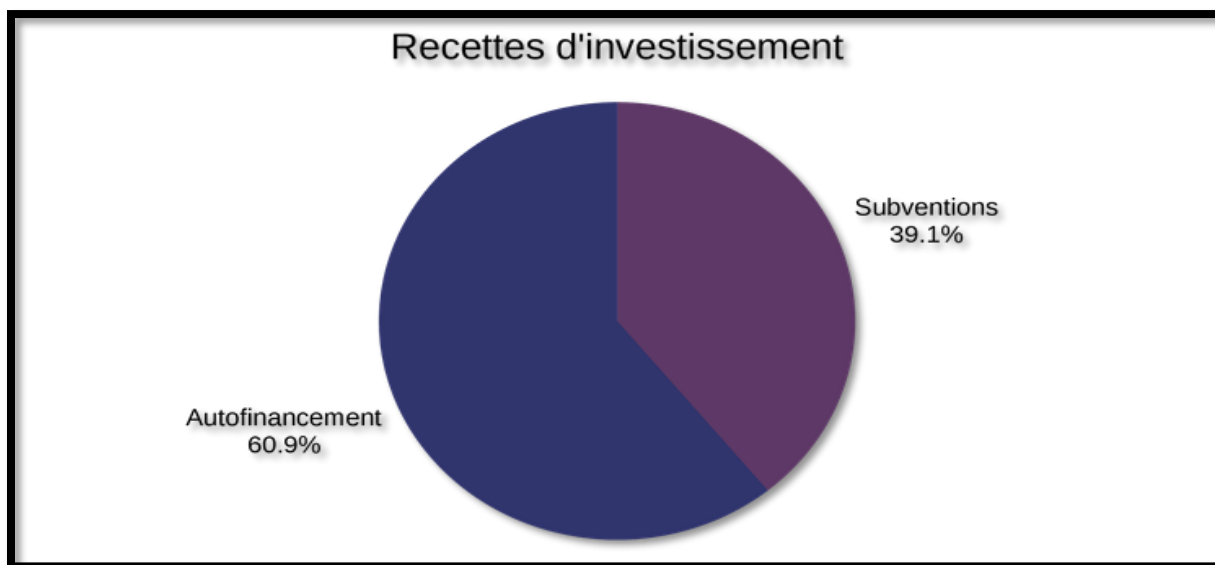
Les subventions perçues par les communes constituent une composante essentielle des finances locales. Ces financements, accordés par l'État et les collectivités territoriales, ont pour objectif de soutenir la réalisation des projets municipaux, de contribuer à l'équilibre budgétaire et de répondre aux besoins croissants des administrés, tout en limitant le recours à l'endettement.

À ce titre, la commune de Chauffailles a bénéficié du soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de **255 591 €**. Ces aides ont notamment permis de financer une partie des travaux relatifs à la maison de santé, à l'aménagement du parc du château, ainsi qu'à la mise en accessibilité d'un arrêt de bus, participant ainsi à l'amélioration des services et du cadre de vie offerts à la population.



Par ailleurs, l'État a apporté son soutien au projet du château pour un montant de **89 956 €**. Le projet de vidéoprotection a également bénéficié d'un accompagnement financier, conjointement assuré par l'État et le Département, pour un montant total de **53 387 €**. Ces contributions ont permis de renforcer la sécurité sur le territoire communal tout en allégeant la charge financière supportée par la collectivité.

Ainsi la part des subventions perçue par la commune représente 39 % des financements. Cette image ne tient pas compte des subventions attendues du programme LEADER, pour le financement de la réfection des terrains de tennis.



Le FCTVA perçu en 2025 s'élève à **310 000 €**, soit un montant supérieur à la prévision initiale fixée à 290 000 €. Cet écart favorable s'explique par les ajustements apportés aux écritures comptables de l'exercice 2024, lesquels ont permis de reporter sur l'exercice 2025 une partie des montants initialement non perçus au titre de l'année précédente.

S'agissant des budgets annexes, les dépenses d'investissement concernent principalement les opérations de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, indispensables au maintien de la qualité du service et à la pérennité des infrastructures.

À ce titre, les montants dépensés et engagés s'élèvent à **167 563 €** pour le budget de l'eau potable et à **158 492 €** pour le budget de l'assainissement collectif.

Les recettes externes mobilisées pour financer ces opérations sont principalement constituées de subventions versées par l'Agence de l'eau et le SYDRO 71, pour un montant total de **318 650 €**, ainsi que du FCTVA, à hauteur de **84 392 €**.

III. AUTOFINANCEMENT/ ENDETTEMENT / RATIOS SOCIO-ECONOMIQUES

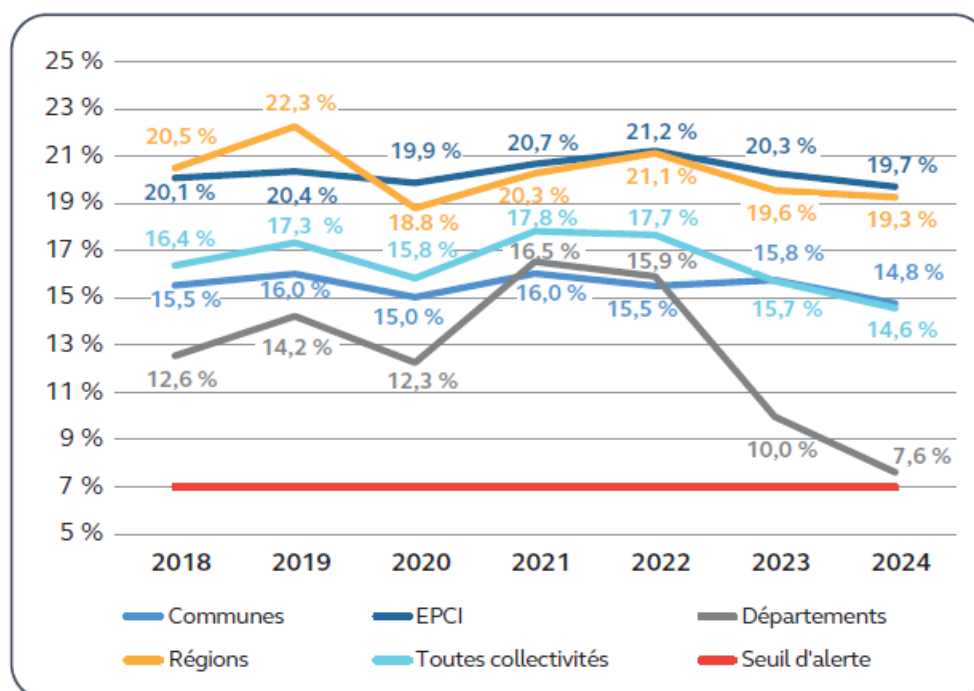
A. AUTOFINANCEMENT

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement courantes moins les dépenses réelles de fonctionnement courantes (hors intérêts), soit l'aptitude de la collectivité à générer de l'autofinancement " réel " ; elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction faite des intérêts de la dette. Elle suit la même tendance que l'épargne de gestion. Appelée aussi autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement en partie pour le remboursement du capital de la dette. Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire sa capacité à se désendetter.

L'épargne nette mesure la capacité d'autofinancement de la Collectivité après paiement du capital de la dette. Elle est constituée à partir de l'épargne brute à laquelle on soustrait l'amortissement éventuel du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement
entre 2018 et 2024 (en %)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

En ce qui concerne la commune de Chauffailles, il est observé que le taux de CAF brute s'établit à **24 %** pour l'année 2025, un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale. Ce résultat traduit une situation financière favorable et témoigne de la solidité de la structure budgétaire de la commune. Ce taux s'est de nouveau amélioré au cours de l'exercice 2025. Cette progression est le fruit d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses, conjuguée à une dynamique positive des recettes de fonctionnement. Elle reflète la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres suffisantes pour financer une partie de ses investissements.

Après remboursement du capital des emprunts, la capacité d'autofinancement nette fait apparaître un résultat de **773 660 €** pour le budget général. En hausse par rapport à l'exercice 2024, ce niveau de CAF nette constitue un indicateur financier particulièrement encourageant. Il permet d'envisager des perspectives accrues en matière d'investissement, tout en préservant l'équilibre financier et la soutenabilité de l'endettement de la commune.

EPARGNE BRUTE						
Budget principal	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réelles	3 491 488	3 585 627	3 457 892	3 778 338	3 968 329	4 034 707
Charges réelles	2 701 859	2 730 218	3 128 790	3 119 474	3 088 725	3 065 020
CAF BRUTE	789 629	855 409	329 102	658 864	879 604	969 687
Tous budgets	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réelles	4 005 954	4 017 860	3 967 125	4 293 718	4 493 723	4 676 213
Charges réelles	2 956 091	3 038 069	3 468 219	3 480 687	3 410 868	3 383 747
CAF BRUTE	1 049 863	979 791	498 906	813 031	1 082 855	1 292 466

EPARGNE NETTE						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	652 967	713 260	179 215	495 691	688 651	773 660
Tous budgets	873 016	795 624	305 598	604 974	845 968	1 030 797

B. DETTE

ENCOURS DE DETTE							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PREV 2026
Commune	3 630 143,52	3 487 994,51	3 339 526,01	4 076 352,51	3 885 422,69	3 689 645,00	3 493 557,62
Assainissement	268 256,90	255 952,92	243 115,74	229 721,00	215 746,47	201 167,00	1 437 721,98
Eau potable	499 014,72	469 808,34	439 752,29	408 811,71	376 952,23	342 250,00	312 693,91
Camping			277 512,82	260 713,46	243 494,12	225 844,00	207 753,22
TOTAL	4 397 415,14	4 213 755,77	4 299 906,86	4 975 598,68	4 721 615,51	4 458 906,00	5 451 726,73

(Détails en annexe)

COMMUNE							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remb. Du capital	136 662,27	142 149,01	149 886,70	163 173,50	190 929,82	195 777,57	196 087,64
Intérêts des emprunts	55 507,43	52 562,33	51 898,17	135 098,54	182 668,97	142 349,25	161 252,68
Annuité totale	192 169,70	194 711,34	201 784,87	298 272,04	373 598,79	338 126,82	357 340,32

ASSAINISSEMENT							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remb. Du capital	11 794,79	12 621,30	13 167,46	13 737,28	13 974,54	14 952,28	48 445,00
Intérêts des emprunts	11 975,85	11 324,54	10 778,40	10 208,56	9 803,00	8 993,56	33 439,47
Annuité totale	23 770,64	23 945,84	23 945,86	23 945,84	23 777,54	23 945,84	81 884,47

EAU POTABLE							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remb. Du capital	28 390,60	29 396,78	30 254,22	31 146,11	31 959,48	33 039,00	31 443,00
Intérêts des emprunts	16 073,51	15 279,47	14 015,30	13 098,46	14 771,15	11 607,00	11 319,75
Annuité totale	44 464,11	44 676,25	44 269,52	44 244,57	46 730,63	44 646,00	42 762,75



CAMPING							
			2022	2023	2024	2025	2026
Remb. Du capital			22 487,18	16 799,36	17 219,34	17 649,83	18 091,07
Intérêts des emprunts			1 250,00	6 937,82	6 517,87	6 087,35	5 646,11
Annuité total	0,00	0,00	23 737,18	23 737,18	23 737,21	23 737,18	23 737,18

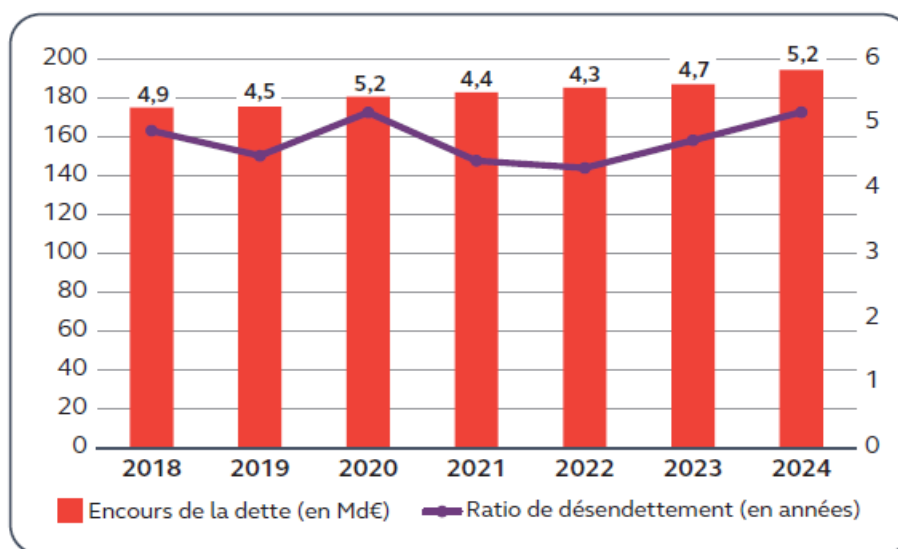
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remb. Du capital	176 847,66	184 167,09	193 308,38	208 056,89	236 863,84	261 418,68	294 066,71
Intérêts des emprunts	83 556,79	79 166,34	76 691,87	158 405,56	207 243,12	169 037,16	211 658,01
Annuité totale	260 404,45	263 333,43	270 000,25	366 462,45	444 106,96	430 455,84	505 724,72

Taux d'endettement : Ce rapport entre la dette et les recettes réelles de fonctionnement, fait ressortir le niveau d'endettement de la Collectivité par rapport à ses recettes de fonctionnement.

TAUX D'ENDETTEMENT = dette/RRF					
	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	97%	97%	108%	98%	92%
Tous budgets	105%	108%	116%	105%	96%

Capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2018 et 2024



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Malgré la stabilité de l'encours de l'endettement financier, la chute de l'épargne brute a entraîné une dégradation du ratio de désendettement des collectivités en 2024. Ainsi, 5,2 années d'épargne brute auraient été en théorie nécessaires aux collectivités pour rembourser intégralement leurs dettes financières en 2024, contre 4,7 années en 2023. Ce ratio reste néanmoins très favorable, car situé très en-deçà du plafond national de vigilance qu'avait fixé la loi de programmation des finances publiques 2018-



2022 (12 années pour les communes et les EPCI, dix années pour les départements et neuf années pour les régions).

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PREVI 2026
Encours de dette au 31/12	3 630 143,52	3 487 994,51	3 339 526,01	4 076 352,51	3 885 422,69	3 689 645,00	3 493 557,62
CAF Brute	789 629	855 409	329 102	658 864	879 604	969 687	969 687
Capacité de désendettement	4,60	4,08	10,15	6,19	4,42	3,80	3,60

TOUS BUDGETS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PREVI 2026
Encours de dette au 31/12	4 397 415,14	4 213 755,77	4 299 906,86	4 975 598,68	4 721 615,51	4 458 906,00	5 451 726,73
CAF Brute	1 049 995	979 791	498 906	813 031	1 082 855	1 292 466	1 288 373
Capacité de désendettement	4,19	4,30	8,62	6,12	4,36	3,45	4,23

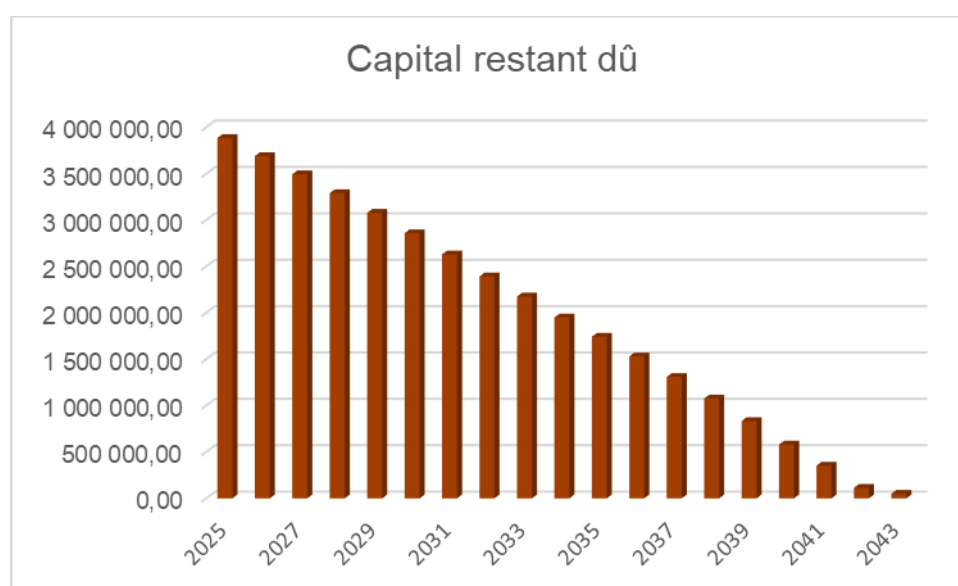
La capacité de désendettement du budget principal, établie à 3,80 années, traduit une situation financière saine et témoigne d'un risque limité quant à la capacité de la commune à honorer le remboursement des emprunts contractés au cours des exercices précédents. Ce niveau, nettement inférieur aux seuils de vigilance généralement admis, reflète une capacité d'autofinancement solide et une gestion prudente de l'endettement.

S'agissant de l'analyse consolidée, la capacité de désendettement apparaît peu éloignée de celle du budget principal, en raison du faible niveau d'endettement porté par les budgets annexes. Ces derniers ne modifient donc pas de manière significative l'appréciation globale de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, bien que le budget principal concentre l'essentiel de l'encours de dette, les résultats observés mettent en évidence une marge de manœuvre financière encore réelle. La commune dispose, à ce titre, d'un potentiel d'endettement supplémentaire lui permettant d'envisager le financement de projets futurs structurants, tout en maintenant un niveau de soutenabilité satisfaisant.

Par ailleurs, tous les emprunts contractés par la commune sont classés 1A selon la classification Gissler, qui hiérarchise les emprunts du moins risqué au plus risqué. Cette notation témoigne d'un positionnement sur des emprunts à faible niveau de risque.

Profil d'extinction de la dette



La commune n'a pas eu recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2025 pour le financement de ses investissements.

En conséquence, l'encours de la dette fait l'objet d'un remboursement régulier, dont la dernière échéance est prévue en 2043.

C. RATIOS

Ratio n°1 : Dépenses de fonctionnement sur population.

Ce ratio permet de connaître la charge des dépenses de fonctionnement par habitant de la collectivité.

Ratio n°1	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	724	830	828	820	822
Dépenses réelles de fonctionnement	2 730 218	3 128 790	3 119 474	3 088 725	3 065 020
Population	3 769	3 769	3 769	3 769	3 728

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **1109 €**

Ratio n°2 : recettes réelles de fonctionnement sur population.

Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité.

Ratio n°2	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement / Population	951	917	1002	1053	1082
Recettes réelles de fonctionnement	3585627	3457892	3778338	3968329	4034707
Population	3769	3769	3769	3769	3728

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **1244 €**.

Ratio n°3 : dépenses réelles d'équipement brut sur population.

Ce ratio estime les dépenses d'équipement mandatées par un habitant au sein de la collectivité.

Ratio n°3	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut / Population	217	428	508	235	262
Dépenses d'équipement brut	816 000	1 614 000	1 915 000	884 000	976 534
Population	3 769	3 769	3 769	3 769	3 728

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **428 €**

Ratio n°4 : encours de dette sur population.

Ce ratio estime le poids de la dette par un habitant au sein de la collectivité.

Ratio n°4	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette / Population	925	886	1082	1031	990
Encours de dette	3 487 995	3 339 526	4 076 353	3 885 423	3 689 645
Population	3 769	3 769	3 769	3 769	3 728

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **994 €**



Ratio n°5 : dotation globale de fonctionnement sur population.

Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de DGF par habitant.

Ratio n°5	2021	2022	2023	2024	2025
DGF / Population	223	231	241	285	299
DGF	839 117	870 967	906 664	1 073 549	1 114 514
Population	3 769	3 769	3 769	3 769	3 728

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **150 €** (chiffres 2022).

Ratio n°6 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio met en évidence le poids des dépenses de personnel au sein du budget communal.

Ratio n°6	2021	2022	2023	2024	2025
Dépense de personnel / DRF	62%	56%	54%	57%	56%
Dépenses de personnel	1679243	1762089	1677870	1753062	1720965
Dépenses réelles de fonctionnement	2730218	3128790	3119474	3088725,1	3064348

La moyenne de la strate pour ce ratio est évaluée à : **54%**.

Ratio n°7 : Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement capital de la dette / Recette réelles de fonctionnement.

Ratio n°7	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	81%	80%	95%	87%	81%
Tous budgets	77%	78%	92%	86%	78%

IV. PROSPECTIVES BUDGETAIRES

A. PREVISIONS FONCTIONNEMENT 2026

a) Les dépenses :

Les contrats conclus pour une durée de trois ans avec les sociétés EDF et Total Energies assurent à la commune un prix de la molécule fixe, à un niveau tarifaire comparable à celui constaté lors de l'exercice 2024. Ces engagements contractuels permettent de sécuriser les dépenses énergétiques sur la période considérée.

Toutefois, les évolutions de la fiscalité énergétique décidées par l'État demeurent susceptibles d'entraîner des variations à la hausse des dépenses correspondantes.

La commune a engagé une réflexion structurée sur l'organisation de ses services, consécutivement aux départs à la retraite de plusieurs agents. Dans ce cadre, certaines missions pourront être reprises par redéploiement interne, tandis que d'autres nécessiteront le maintien de postes à temps complet. Il est précisé qu'aucune augmentation des charges du chapitre 012 n'est envisagée, l'objectif étant de contenir strictement les dépenses de personnel.

Par ailleurs, le relèvement de la cotisation CNRACL, prévu par la loi de finances pour 2026, entraînera une augmentation mécanique des charges estimée à 7 500 €.



Enfin, une prévision budgétaire spécifique devra être intégrée afin de tenir compte des évolutions de carrière de certains agents.

S'agissant du soutien financier aux associations, l'enveloppe de 60 000 € sera répartie, d'une part, entre les associations de la commune et, d'autre part, consacrée au soutien des commerçants durant cette période de travaux.

Ce soutien prendra la forme de chèques de réduction, utilisables dans les commerces du centre-ville.

Concernant les assurances, la commune a procédé à la passation d'un marché public couvrant l'ensemble de ses besoins assurantiels. À l'issue de l'analyse des offres et de l'attribution des lots, la charge financière supplémentaire supportée par la collectivité s'élève à 43 000 €.

Enfin, les autres dépenses de fonctionnement demeurent strictement corrélées aux besoins courants de la collectivité, intégrant, le cas échéant, des dépenses exceptionnelles.

Selon les données de la Banque de France, l'inflation (IPCH) devrait rester inférieure à 2 %, avec une prévision établie à 1,6 %.

La structure de la dette, comprenant une part d'emprunt à taux variable, bénéficie d'un contexte monétaire plus favorable. La diminution des taux directeurs de la Banque centrale européenne induit une contraction du coût des intérêts, entraînant une amélioration du service de la dette et une baisse attendue des charges financières en 2026.

Budget économique :

Les désordres constatés dans le local sis 28 rue Centrale demeurent en cours d'instruction dans le cadre d'une procédure judiciaire. Cette procédure entraîne des charges financières non négligeables, notamment au titre des honoraires d'expertise et des études techniques.

En outre, dans l'hypothèse d'une prise en charge par la compagnie d'assurance de l'entreprise à l'origine du contentieux, les dépenses correspondantes devront être imputées sur le budget de fonctionnement. Les recettes éventuellement perçues par la commune au titre de l'indemnisation permettront de compenser cette dépense.

b) Les recettes :

Le Gouvernement annonce maintenir le montant de la DGF pour cette année pour un montant de 27 Md€.

Il sera prudent de reprendre le montant de 2025 si l'information ne nous parvient pas avant le vote du budget primitif 2025.

Au regard des résultats financiers de 2025 ainsi que de la capacité de la commune à pouvoir investir sur l'exercice 2026, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition sur cet exercice 2026.

En 2025, la revalorisation forfaitaire s'est établie à 1,7%. Pour 2026, le Gouvernement annonce une **revalorisation forfaitaire de 0,8%**, ce qui permettra à la commune de générer des recettes supplémentaires.

Les attributions de compensation ont été réévaluées à un montant de 581 738,25 € pour tenir compte du financement du service public de la petite enfance (SPPE).

Concernant les recettes des services, une minoration légère des recettes sera à prévoir pour tenir compte de l'avancée des reprises des concessions au cimetière et d'une année potentiellement meilleure en 2025 à l'Espace culturel.



B. PREVISIONS INVESTISSEMENT 2026

a) Les dépenses :

Budget général :

	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
<u>I- Entretien du patrimoine</u>					
Voirie	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Zones de loisirs	-	-	-	-	-
Batiments Administratif	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Batiments sportifs	-	-	-	-	-
Batiments culturels	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Batiments sociaux	-	-	-	-	-
Batiments scolaires	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
sous total	610 000	610 000	610 000	610 000	610 000
<u>II - Opérations ponctuelles</u>					
Réseau de chaleur	45 000				
Eglise	0	300 000			
Ascenseur Résidence	80 000				
Réfection rue du 8 mai 1945	100 000				
sous total	225 000	300 000	0	0	0
<u>III- Opérations pluriannuelles</u>					
Opération de réhabilitation du centre-ville	875 000	800 000		1 150 000	1 000 000
Matériel 101	86 000	50 000	50 000	50 000	50 000
sous total	961 000	850 000	50 000	1 200 000	1 050 000
TOTAL GENERAL PPI	1 796 000	1 760 000	660 000	1 810 000	1 660 000

L'entretien du patrimoine constitue une dépense indispensable et prioritaire pour préserver les biens communaux en bon état de salubrité, de sécurité et de fonctionnalité. Ces interventions régulières permettent non seulement d'éviter des dégradations coûteuses à terme, mais aussi de garantir un cadre de vie agréable pour les habitants, de protéger le patrimoine historique et architectural qui fait l'identité de la commune, et d'anticiper les risques liés à l'usure, aux intempéries ou aux normes évolutives. Un effort soutenu dans ce domaine représente un investissement durable qui limite les dépenses exceptionnelles futures et valorise le capital immobilier communal.

Le renouvellement et la modernisation du matériel technique sont tout aussi essentiels pour permettre aux services municipaux d'exercer leurs missions dans des conditions optimales d'efficacité, de sécurité et de qualité. Des équipements adaptés réduisent les temps d'intervention, diminuent les risques d'accidents du travail, améliorent la productivité des équipes et contribuent à une meilleure satisfaction des usagers. Ils s'inscrivent également dans une logique d'optimisation des ressources humaines et financières à moyen terme.

Par ailleurs, la réhabilitation du centre-ville reste un projet structurant majeur pour renforcer l'attractivité de la commune, dynamiser le commerce de proximité, améliorer la qualité de vie et favoriser la cohésion sociale. Conformément à la décision du Conseil municipal, les premiers périmètres seront aménagés en deux phases successives, couvrant la période de septembre 2026 à fin 2030.

La première tranche portera sur la place de l'Église, la rue centrale, la rue Victor Hugo et la rue Pasteur, pour un montant global estimé à **1 600 000 € TTC**.



Les travaux démarreront approximativement en septembre 2026 et s'étaleront sur environ deux exercices. Les engagements financiers sur l'exercice 2026 demeureront donc limités, ce qui permet une montée en charge progressive et maîtrisée du projet.

Ce programme intègre des objectifs de transition écologique, de mobilité active et d'embellissement urbain. Il vise à transformer le cœur de ville en un espace vivant, accueillant et durable, susceptible d'attirer de nouveaux résidents, commerçants et visiteurs, tout en générant un effet d'entraînement positif sur l'économie locale.

S'agissant du projet de création d'un réseau de chaleur, les résultats de l'étude économique approfondie ont conduit à constater qu'il ne pourra être réalisé. Le retrait de plusieurs abonnés potentiels a en effet fragilisé son équilibre financier, rendant sa poursuite difficile.

Enfin, afin d'accompagner au mieux les agents dans l'exercice de leurs missions quotidiennes et de renforcer leur efficacité, plusieurs acquisitions de matériel sont programmées. Ces investissements, estimés à 86 000 €, permettront de diminuer sensiblement les recours à la location externe, de réduire les coûts récurrents associés et d'améliorer les conditions de travail.

Parmi les priorités figure notamment l'achat d'une mini-pelle d'un montant estimé à 35 000 €, outil polyvalent indispensable pour l'entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux enterrés et des interventions d'urgence.

D'autres équipements complémentaires pourraient être envisagés dans la même logique d'optimisation et de modernisation.

Budget eau / assainissement :

L'équipe municipale a engagé le projet de réhabilitation des réseaux du centre-ville, qui représente un investissement majeur pour moderniser les réseaux et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le montant total de l'opération s'élève à **1 583 852 € HT**, réparti comme suit :

- **1 281 500 €** pour la partie assainissement (réseaux d'eaux usées et pluviales, renouvellement des collecteurs, etc.) soit 1 537 800 € TTC ;
- **307 352 €** pour la partie eau potable (renouvellement des canalisations, amélioration de la qualité et de la continuité du service, etc.).

Ces travaux, indispensables pour garantir la fiabilité des réseaux, réduire les fuites et les risques de dysfonctionnement, et répondre aux exigences réglementaires croissantes (qualité de l'eau, gestion des eaux pluviales, résilience face aux épisodes climatiques), seront réalisés en plusieurs phases séquentielles afin de minimiser les perturbations pour les riverains et les commerçants.

Le phasage prévu est le suivant :

- Démarrage rue Victor Hugo ;
- Poursuite rue centrale ;
- Achèvement avenue de la gare.

La période globale des travaux s'étendra de fin janvier à juillet 2026, soit environ six mois d'intervention intensive. Ce calendrier serré permet de concentrer les nuisances sur une période relativement courte, tout en libérant le centre-ville pour la saison estivale et en anticipant les contraintes hivernales ultérieures.

Au-delà de ces travaux d'envergure d'autres opérations viennent compléter ces dépenses et notamment, la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, situé le long du botoret, pour un montant de 700 000 € TTC à prévoir sur 2027, ainsi que la réhabilitation des conduites d'eau potable situées à la sortie du réservoir de la gare ainsi qu'à la route des Fonds, pour un montant estimé à 166 000 € HT. Compte tenu de ces montants substantiels d'investissement et du déficit d'investissement estimé pour l'exercice 2025 sur le budget annexe « assainissement collectif », il est nécessaire d'envisager un recours à l'emprunt pour équilibrer le budget 2025 et assurer la continuité du financement des opérations.



Ce recours à l'emprunt s'inscrit dans une stratégie classique et prudente pour les budgets annexes eau et assainissement car il permet de lisser dans le temps le poids des investissements lourds sur les générations actuelles et futures, tout en maintenant des tarifs raisonnables pour les usagers. Les emprunts contractés seront dédiés exclusivement à ces projets structurants, avec des durées adaptées (généralement 15 à 20 ans) et des taux d'intérêt actuellement favorables.

Budget camping :

Face à une demande croissante de connectivité, la couverture Wi-Fi du camping devra être étendue à l'ensemble des locations. Le coût de cette modernisation est estimé à 9 000 € HT.

b) Les recettes :

Dans un contexte budgétaire marqué par la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité, la commune poursuivra une politique active de mobilisation des concours financiers extérieurs.

Les différents budgets bénéficieront ainsi de subventions accordées par plusieurs partenaires institutionnels.

Organismes financeurs	Actions financées	Montants attendus
Europe (LEADER)	Terrains de tennis	71 900 €
ETAT (DETR-DSIL)	Réhabilitation du centre-ville	423 000 €
Région (CRR)	Réhabilitation du centre-ville	364 000 €
Département (AAP)	Réhabilitation du centre-ville	10 000 €
	Fiche action 4 assainissement collectif	144 000 €
Sydro71	Eau potable	160 000 €
Agence de l'eau	Fiche action 4 et 6 assainissement collectif	619 000 €
TOTAL		1 791 900 €

Ces aides contribueront principalement au financement des opérations de réhabilitation du centre-ville, qui constituent un axe structurant de la politique d'aménagement et de revitalisation communale pour un montant attendu de 797 000 €.

En complément, des demandes de subventions, d'un montant de 71 900 €, ont été déposées auprès de l'Union européenne pour accompagner le projet de réfection des terrains de tennis, actuellement en phase d'instruction.

Les futures opérations mettent en évidence la nécessité de recourir à l'emprunt afin d'assurer l'équilibre du budget annexe assainissement collectif, confronté à un déficit structurel et à d'importants besoins de financement liés aux travaux et études à venir.

À ce titre, le montant du besoin de financement, par l'emprunt, est estimé à 1 250 000 €.

Ce recours à l'emprunt aura pour conséquence une dégradation temporaire de la capacité de désendettement du budget assainissement, actuellement évaluée à 1,44 années en fin d'exercice. Après la contraction de l'emprunt, cette capacité serait portée à 11 ans.

Néanmoins, l'analyse financière consolidée à l'échelle de la collectivité fait apparaître une capacité de désendettement estimée à 4,23 ans, traduisant un niveau d'endettement globalement maîtrisé et compatible avec une trajectoire financière soutenable.

Par ailleurs, ce budget annexe bénéficiera d'un soutien de l'Agence de l'eau ainsi que du département pour un montant estimé à 763 000 €.

En ce qui concerne le budget « eau potable » les opérations réalisées concomitamment aux travaux d'assainissement bénéficieront d'un accompagnement financier du SYDRO 71, pour un montant estimé à 160 000 €.

Enfin, la commune continuera de bénéficier du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), mécanisme essentiel au soutien de l'investissement local. Pour l'exercice 2026, le taux de remboursement demeure inchangé et s'établit à 16,04 % des dépenses d'investissement éligibles.

Au regard des opérations programmées, la recette prévisionnelle de FCTVA est évaluée à 96 000 € pour le budget général, constituant une ressource non négligeable dans le financement des investissements communaux et 20 000 € pour le budget assainissement collectif.



CONCLUSION

Malgré un contexte économique et financier de plus en plus contraint, marqué par la volonté affirmée de l'État de renforcer la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, la commune de Chauffailles parvient, une nouvelle fois, à dégager un résultat financier positif. Cette situation favorable constitue un élément structurant, permettant à la collectivité d'aborder l'avenir avec davantage de sérénité et de préserver sa capacité à porter des projets utiles au territoire et à ses habitants.

Ces résultats traduisent avant tout les effets d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des finances communales, fondée sur une vigilance constante portée à l'évolution des charges de fonctionnement, ainsi que sur une anticipation des risques budgétaires. Ils sont également le fruit d'un certain dynamisme observé sur plusieurs postes de recettes, qui contribue à contenir les effets d'un éventuel « effet ciseau » entre dépenses et ressources et à maintenir des équilibres financiers satisfaisants.

Par ailleurs, au regard de ses indicateurs financiers et de sa situation socio-économique, la commune de Chauffailles bénéficie d'un niveau de soutien renforcé de l'État, notamment au travers des mécanismes de dotations et de péréquation. Ces concours financiers constituent un levier essentiel pour garantir une stabilité budgétaire et accompagner la collectivité dans l'exercice de ses missions de service public, dans un environnement budgétaire de plus en plus exigeant.

Enfin, cette solidité financière est confortée par l'appui des partenaires institutionnels et des financeurs publics, dont les interventions demeurent déterminantes pour la réalisation de projets structurants et d'envergure. Ces soutiens permettent à la commune de maintenir une politique d'investissement ambitieuse et cohérente, tout en veillant à la soutenabilité de son endettement et à la préservation de ses équilibres financiers à moyen et long terme.

Dans ce cadre, la commune entend poursuivre une gestion prudente et responsable, conciliant maîtrise budgétaire, maintien de la qualité du service public et poursuite des projets nécessaires au développement et à l'attractivité du territoire.



ANNEXE

COMMUNE	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL DU AU 31/12/2025	DATE FIN
Investissement 2009	2009	Crédit Agricole (ancien BFT)	30 ans	4,47 %	600 000,00 €	376 110,88 €	2039
Transformation de la Ferme du Couvent	2022	Banque Populaire – renégociation	9 ans 9 mois	0,85 %	281 647,62 €	176 071,89 €	2031
Salle de réception + achat RPA	2010	Crédit Agricole (ancien BFT)	30 ans	2,3% - 3,95%	3 000 000,00 €	2 074 850,00 €	2041
Maison Médicale	2014	Crédit Agricole centre Est	20 ans	3,75 %	400 000,00 €	196 315,71 €	2033
Maison Médicale	2015	Caisse d'Epargne	20 ans	2,36 %	65 000,00 €	33 047,74 €	2034
Parc du Château	2023	Crédit Agricole centre Est	20 ans	4,37 %	900 000,00 €	833 249,03 €	2043
TOTAL					5 246 647,62 €	3 689 645,25 €	

ASSAINISSEMENT	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL DU AU 31/12/2025	DATE FIN
Travaux d'Assainissement 2006	2006	Caisse d'Epargne	25 ans	4,00 %	135 286,00 €	43 906,98 €	2031
Investissement 2009	2009	Crédit Agricole (ancien BFT)	30 ans	4,47 %	250 000,00 €	157 260,00 €	2039
TOTAL					385 286,00 €	201 166,98 €	

EAU	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL DU AU 31/12/2025	DATE FIN
Travaux d'eau potable 2006	2006	Caisse d'Epargne	25 ans	4,00 %	342 505,00 €	114 271,17 €	2031
Travaux d'eau potable 2003	2003	Caisse d'Epargne	30 ans	2,40 %	76 500,00 €	20 400,00 €	2033
Travaux d'eau potable 2004	2004	Dexia	30 ans	2,1% - 3,81%	150 000,00 €	46 250,00 €	2035
Investissement 2009	2009	Crédit Agricole (ancien BFT)	30 ans	4,47 %	150 000,00 €	93 990,16 €	2039
Travaux investissement 2015	2015	Caisse d'Epargne	25 ans	2,55 %	100 000,00 €	67 338,08 €	2040
TOTAL					819 005,00 €	342 249,41 €	

CAMPING	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL DU AU 31/12/2025	DATE FIN
Travaux aménagement piscine	2022	Banque Populaire	15 ans	2,50 %	300 000,00 €	225 844,29 €	2036
TOTAL					300 000,00 €	225 844,29 €	

